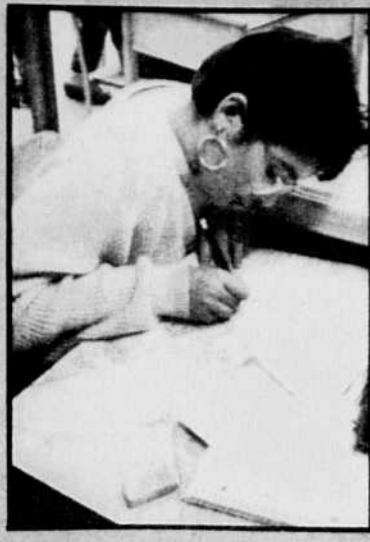


Selon sa performance au primaire et l'évaluation de la commission scolaire



Un élève pourra sauter ou doubler une année

A 2

Des Américains intéressés à faire l'acquisition de l'ex-théâtre Granada

A 3

IRANGATE: Ottawa aura accès aux informations sur la "filière canadienne"

B 1

la tribune

77^e ANNÉE
No 254

SHERBROOKE, MARDI 16 DÉCEMBRE 1986

Samedi-dimanche: 75 cents - semaine: 45 cents
Livraison à domicile: \$2.65 par semaine.

La taxe d'affaires passe à 9% de la valeur locative à Sherbrooke

Hausse de 1,35% de la taxe foncière

par François GOUGEON

SHERBROOKE — Les propriétaires et les commerçants sherbrookoïses ont mis à contribution afin de permettre à la municipalité de boucler en 1987 un budget dont les dépenses augmenteront de 6,5 pour cent par rapport à 1986, pour se fixer à 129,653,625 \$, incluant les activités d'Hydro-Sherbrooke.

Ainsi, le conseil a décrété hier une hausse de 1,35 pour cent de l'impôt foncier, qui passera de 2,27 à 2,00 \$ du 100 \$ d'évaluation (en fonction d'un réajustement rendu nécessaire par l'équilibrage du rôle d'évaluation qui s'est traduit par une augmentation moyenne des valeurs de 15 pour cent).

Quant à la taxe d'affaires, elle sera portée de 8,2 à 9 pour cent de la valeur locative des commerces et industries inscrites au rôle.

Au même niveau

Signalant que les taxes d'eau et d'enlèvement des ordures ménagères demeureront au même niveau que l'année dernière, le maire Jean Paul Pelletier a parlé d'augmentations "plus que raisonnables" pour ce qui est de l'impôt foncier et de la taxe d'affaires. "Le propriétaire d'une maison évaluée à 60,000 \$ en 1986 payait 1,362 \$ de taxes foncières. En 1987, et en supposant qu'il

subit une hausse de 15 pour cent de son évaluation, il se retrouvera avec une propriété de 69,000 \$ et un compte de taxe de 1,380 \$. C'est seulement 18 \$ de plus qu'en 1986", a-t-il démontré.

Hausse justifiée

Il a en outre soutenu que dans le cas de la communauté des gens d'affaires, l'augmentation de huit dixièmes de 1 pour cent de la taxe d'affaires est fort justifiée.

"A 9 pour cent de la valeur locative, le taux de la taxe d'affaires imposé à Sherbrooke continue d'être bas. Car, selon l'effort fiscal sherbrookoïse, ce taux pourrait être porté jusqu'à 15,5 pour cent", a insisté le maire Pelletier, tout en évoquant que le relèvement de la taxe permettra d'aller "chercher dans la poche de l'acheteur de l'extérieur de Sherbrooke une contribution intéressante".

Du budget des activités municipales qui atteindra des dépenses de 70,754,400 \$ en 1987, soit quelque 4,3 millions \$ de plus qu'en 1986, on

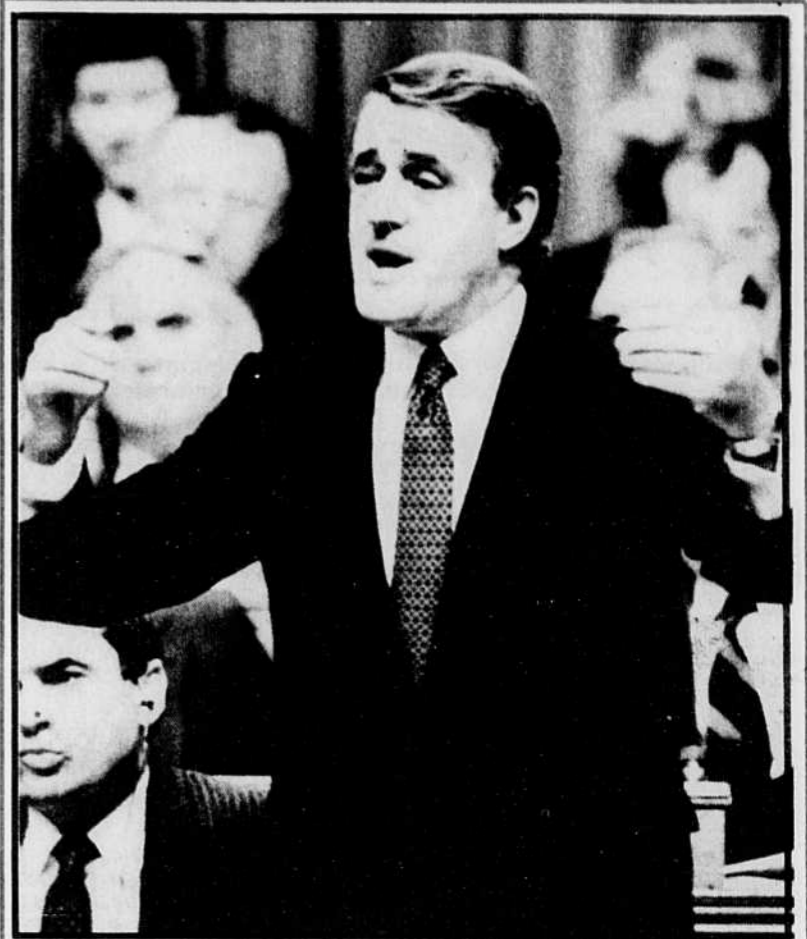


Jean Paul Pelletier

note des réductions dans certains postes ou services, par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires. C'est-à-dire que l'enveloppe consacrée à certains services en 1987, sur l'ensemble du budget, accapare un pourcentage plus faible qu'en 1986.

C'est le cas pour l'administration générale, la sécurité publique, le transport routier et les loisirs et la culture. Il y a augmentation dans les autres services et la plus spectaculaire provient sans nul doute du service de la dette, qui grugera une plus grande part du budget cette année, pour se fixer à 22,8 pour cent. Il s'agit d'une hausse de plus de 1 million \$, pour atteindre 16,1 millions \$.

En matière de revenus, les différentes taxes perçues par l'administration représentent une part toujours grandissante des recettes. De 58,3 pour cent de l'ensemble des revenus en 1986, c'est maintenant 60,9 pour cent. En chiffres absolus, la hausse est de plus de 4,3 millions \$. La seconde augmentation de revenus en importance provient du service d'Hydro-Sherbrooke, dont la contribution est appelée à hausser de 410,000 \$ par rapport à 1986, pour constituer un montant de 4,7 millions \$.



Le premier ministre Brian Mulroney, en Chambre, hier, répondant aux questions de l'Opposition au sujet du pénitencier qui doit être construit dans son propre comté.

Pénitencier de Port-Cartier Le fédéral met fin à un contrat pour conflit d'intérêts

par Marie TISON
OTTAWA (PC) — Le gouvernement a mis fin au contrat qui le lie à la firme Bechtel Québec pour la gestion de la construction du pénitencier de Port-Cartier en raison d'un conflit d'intérêts.

M. Robert McCulloch, un employé de Bechtel Canada prêté au Service correctionnel du Canada en vertu d'un programme d'échange, a été nommé par le gouvernement directeur intérimaire du projet de Port-Cartier en juillet 1985.

Quelques mois plus tard, le contrat de gestion de la construction du pénitencier, un contrat de 600,000 \$, a été octroyé à la firme d'ingénierie Bechtel Québec.

"Compte tenu du fait que les circonstances ont permis à Bechtel d'obtenir une considération avantageuse, j'ai demandé à ma collègue, la ministre des Approvisionnement et Services Monique Vézina, de mettre fin au contrat entre son ministère et Bechtel, dans l'intérêt public", a déclaré hier en Chambre le président du Conseil du trésor Robert de Cotret.

M. de Cotret avait demandé au début de novembre la tenue d'un examen sur l'octroi du contrat de gestion. Il a expliqué, hier, que les Services correctionnels avaient d'abord tenté de conclure une entente avec Bechtel sans recourir au processus d'appel d'offres.

Appel d'offres

Le ministère des Approvisionnement et Services a cependant exigé la tenue d'un appel d'offres. La firme Bechtel a été choisie entre huit firmes grâce à une proposition moins coûteuse.

M. McCulloch aurait dû être écarté du projet et du processus qui allait mener à l'octroi d'un contrat à sa compagnie, a soutenu M. de Cotret.

"Il aurait fallu que Robert McCulloch et les fonctionnaires des Services correctionnels soient plus sensibilisés à la situation de conflit d'intérêt qui existait", a-t-il ajouté.

Dans une précision à son rapport annuel rendu publique hier, le Vérificateur général a abondé dans ce sens en déclarant que le Service correctionnel avait accordé un traitement de préférence à l'entreprise choisie et qu'il n'avait pas pris de mesures pour éviter un conflit d'intérêts.

M. McCulloch, qui se trouvait au chantier de Port-Cartier, hier, n'a pu être rejoint, tandis que le vice-président de Bechtel Canada Rudy Ionides a refusé de commenter l'événement.

L'annulation du contrat entre le gouvernement et Bechtel n'a pas satisfait l'Opposition, qui a soutenu que le premier responsable de la situation était le premier ministre Brian Mulroney lui-même.

Accélération

Les Services correctionnels ont dû accélérer les procédures pour que le pénitencier, qui devait initialement être construit à Drummondville, ouvre en septembre 1988 comme promis par M. Mulroney, a affirmé le chef libéral John Turner.

En Chambre, M. Mulroney a soutenu que les travaux n'avaient pas été accélérés. Il a ajouté que l'ancien gouvernement libéral avait résolu de fermer à cette date l'institution carcérale Laval, ce qui avait lié les mains du gouvernement actuel.

- Taxe gelée à Fleurimont et Rock Forest
- Lennnoxville: + 6,8% Windsor: - 17%

A 4

A l'Assemblée nationale Les travaux pourraient reprendre dès janvier

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement songe à faire siéger l'Assemblée nationale en janvier pour lui permettre d'adopter les nombreux projets de loi qui resteront en plan lors de l'ajournement pour les vacances de Noël.

C'est ce qu'a révélé, hier, le leader parlementaire du gouvernement Michel Gratton à des journalistes qui l'interrogeaient sur le déroulement des travaux parlementaires.

La décision sera prise au courant de la semaine "au moment où on aura une meilleure indication des intentions de l'Opposition", a déclaré M. Gratton.

Autre possibilité, que le gouvernement ne semble pas contempler pour le moment: n'ajourner les travaux de l'Assemblée qu'à minuit le 21, c'est-à-dire, dimanche, comme le permet le règlement.

Le gouvernement, il faut bien l'admettre, n'aura pas le choix s'il veut faire adopter les principales pièces de sa législation.

Parce que, sachant qu'à 23 voix contre 99, elle ne peut empêcher l'adoption des projets de loi du gouvernement, l'Opposition a choisi, dans les meilleures traditions parlementaires, d'en empêcher l'adoption par l'obstruction systématique, une pratique qu'en termes parlementaires on désigne sous le nom de "filibuster".

De fait, c'est quatre filibusters que l'Opposition a menés de front pour s'opposer à des projets de loi dont le Parti québécois veut empêcher l'adoption à tout prix.

Ces projets de loi sont les suivants: — 140, projet de loi modifiant la Charte de la langue française;

— 142, projet de loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux, sur les services de santé bilingues;

— 119, projet de loi la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction, abolissant les permis de travail dans l'industrie de la construction;

— 124, projet de loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie, sur les soins dentaires aux enfants.

Le projet de loi 140 attend d'être débattu pour être adopté en principe. Les projets de loi 124 et 142 sont rendus une étape plus loin: en étude détaillée par une commission parlementaire.

Un ex-ministre français échappe à un attentat

Son auto explose: un employé déchiqueté

PROVINS (AP) — Parce qu'il n'avait pas trouvé la clé de la Citroën BX mise à sa disposition par la municipalité de Provins dont il est le maire, M. Alain Peyrefitte était encore en vie hier matin. Mais un employé municipal a eu moins de chance: il a été déchiqueté par l'explosion du véhicule en tentant de le mettre en marche.

Apparemment, cet attentat serait l'oeuvre d'Action directe. L'explosion a été d'une très grande violence. Un morceau de tôle et des morceaux de siège ont été projetés par le souffle au sommet d'une haie de peupliers. Une porte de garage a été projetée dans la rue. Quant à la voiture, elle a été transformée en un amas de ferraille tordue dont aucun être humain n'aurait pu sortir vivant.

L'engin explosif — apparemment une charge de plastique reliée au système de suspension hydraulique du véhicule — avait été conçu pour ne laisser aucune chance au conducteur. Sa puissance laisse à penser qu'il s'agirait d'une opération d'Action directe contre l'ancien ministre de l'Éducation de 1968. À la mairie, la standardiste a reçu un coup de téléphone d'une femme revendiquant l'attentat en ces termes "Attentat Alain Peyrefitte. Action Directe".

Il est à noter que l'attentat contre M. Georges Besse, le 17 novembre, avait été commis par deux femmes.

Terroristes soupçonnés

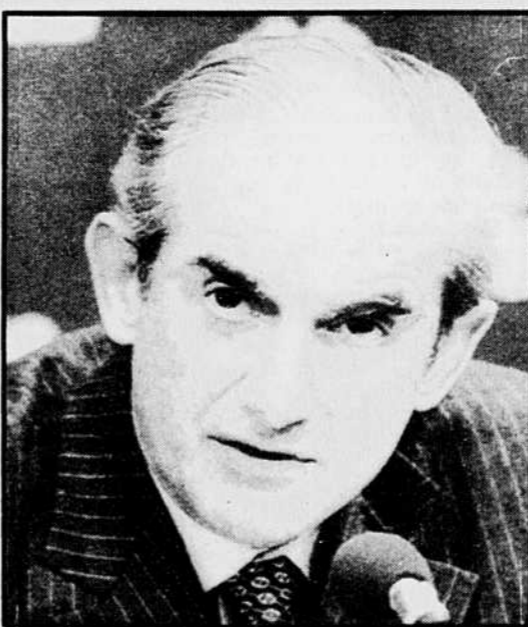
M. Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, qui s'est rendu immédiatement sur place en hélicoptère, n'a désigné aucune organisation spécifique, mais les propos qu'il a tenus — dénonciation d'une organisation qui entend lutter contre le patronat — faisait nettement allusion à Action directe. De même, dans l'entourage de M. Peyrefitte, on n'hésitait pas à avancer le nom du groupe de Jean-Marc Rouillon et Nathalie Ménigon.

Une telle opération indiquerait une escalade dans le choix des cibles du groupe d'extrême-gauche qui, jusqu'ici, se limitait au "complexe militaro-industriel".

C'est la première fois depuis l'attentat du Mont-Faron du 14 août 1964 contre le général de Gaulle que des personnalités politiques sont visées par des groupuscules extrémistes. D'où l'émotion dans le monde politique qui a vivement condamné cet attentat, toutes tendances politiques confondues.

Tout avait été fait pour ne laisser aucune chance à l'ancien ministre. En effet, M. Peyrefitte avait coutume de conduire lui-même la BX que la municipalité met à sa disposition pour ses déplacements à Provins pendant la fin de semaine.

Comme tous les vendredis soirs, le véhicule avait été garé en face du domicile du maire, rue



L'ancien ministre Alain Peyrefitte

aux Juifs, dans le vieux quartier de Provins, situé à mi-chemin entre la haute ville et la basse ville. La maison de l'ancien ministre donne sur un petit carrefour ordinairement très tranquille. Mais, faute de clé, la voiture est restée sur place et M. Peyrefitte a pris sa voiture personnelle, une Peugeot 504.

Le drame s'est produit lorsque, hier matin, la mairie qui utilise la voiture pour les adjoints pendant la semaine envoya, comme à l'accoutumée, deux employés municipaux chercher la BX. La batterie, en raison de l'humidité, ne fonctionnait plus correctement. Les mécaniciens retourneront chercher des accumulateurs de secours et parvinrent à remettre le moteur en marche.

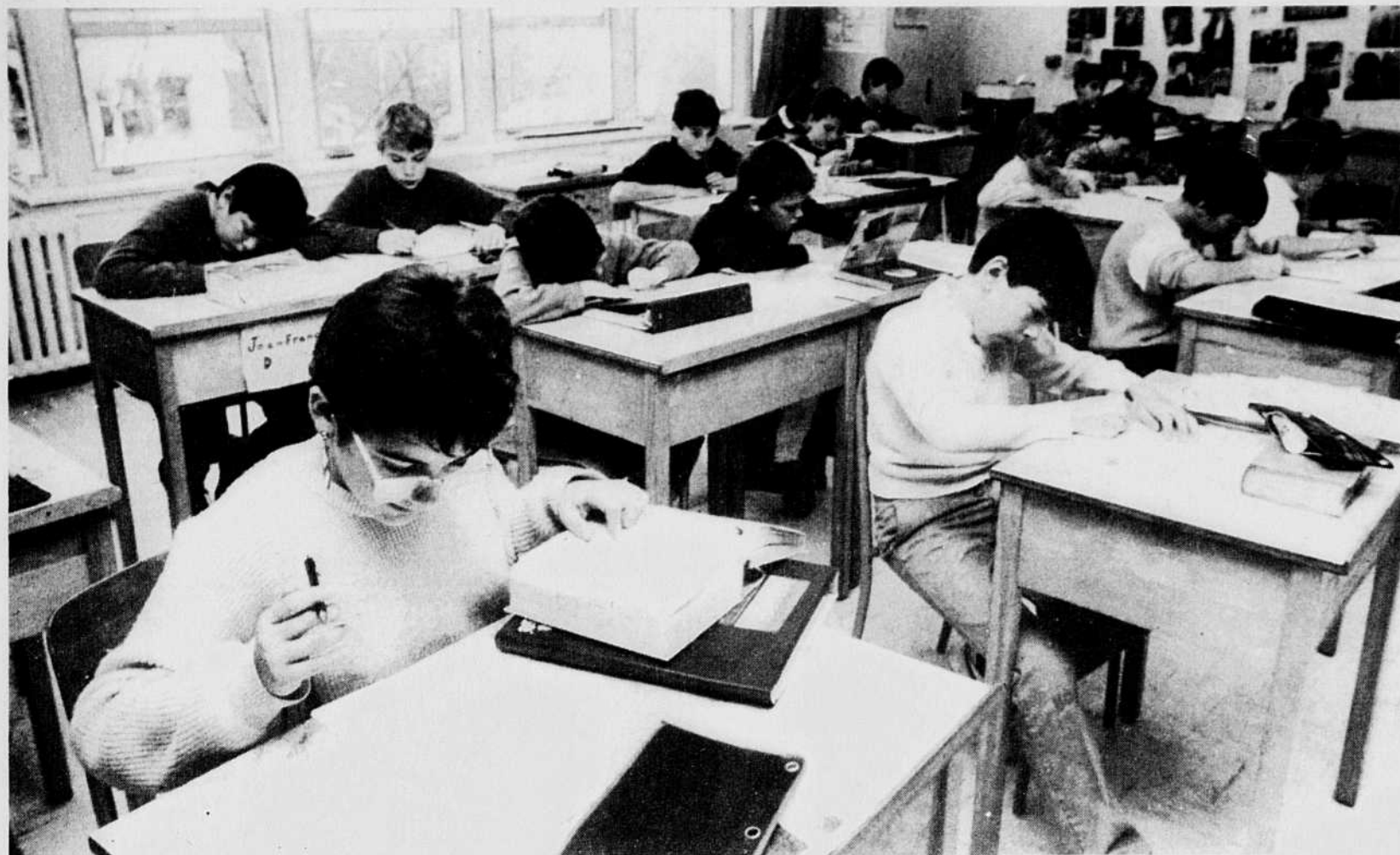
L'un des employés monta dans la 4L municipale qui devait précéder de quelques mètres la BX tandis que l'autre mécanicien, M. Serge Lanctet, 51 ans, s'installait au volant de la BX. C'est à ce moment que se produisit l'explosion. Selon M. Alain Peyrefitte, la charge de plastique était reliée non au moteur ou au système électrique, mais au mécanisme hydraulique de levage de la Citroën.

C'est un miracle que cette explosion n'ait pas fait davantage de victimes. Elle a eu lieu quelques minutes seulement après la rentrée des élèves d'un cours privé, proche de la propriété d'Alain Peyrefitte.

AUJOURD'HUI

350^e jour de l'année

TEMPÉRATURE:		Estrée, Beauce et Drummondville: nuageux avec éclaircies. Averses de neige dispersées. Minimum de -12 à -14. Maximum de -4 à -6. Risque de précipitations en pourcentage: 40. Mercredi: peu de changement.	
VARIABLE: — 14- — 4° C			
LEVER SOLEIL: 7 h 21			
COUCHER SOLEIL: 16 h 04			
DEMAIN: VARIABLE			
CAHIER "A"			
Sherbrooke	et régional..... A 2 à 6	Vivre en '86..... B 4	
Arts et divertissements.....	A 7 et 8	De tout et de tous..... B 5	
CAHIER "B"			
Forum..... B 1		National..... B 6	
Éditorial..... B 2		CAHIER "C"	
Québec..... B 3		Économie..... C 1 à 3	
		Petites annonces..... C 4 à 6	
		Décès..... C 7	
		CAHIER "D"	
		Sports..... D 1 à 4 et 6	



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

L'amendement de l'article 40 du régime pédagogique du primaire rend plus claire la responsabilité de la commission scolaire d'évaluer les apprentissages des élèves et de décider du fait qu'ils reprendront une année ou qu'ils en sauteront une.

Selon sa performance au primaire et l'évaluation de la commission scolaire

Un élève pourra sauter ou doubler une année

par Michel RONDEAU
SHERBROOKE — L'élève du primaire pourra doubler une année ou en sauter une selon sa performance à l'école et l'évaluation qu'en fera sa commission scolaire.

Dans l'esprit du régime pédagogique de 1981, l'élève pouvait doubler ou sauter une année, mais la formulation de l'article 40 donnait au fait de compléter le primaire en 5 ou 7 années une connotation d'anomalie. Cet article utilisait le terme "exceptionnellement", qui in-

vitait peu les commissions scolaires à faire reprendre une année à un élève ou à le faire passer au secondaire après 5 ans de primaire quand il était fort.

La suppression du mot "exceptionnellement" vient d'être décidée par le Conseil des ministres. Elle aura pour effet de remettre clairement à la commission scolaire la responsabilité de l'évaluation des apprentissages pour décider de la promotion des élèves.

L'article 40 du régime pédagogique, relatif aux cycles du primaire, se lisait comme suit: "Le niveau primaire comporte 2 cycles de 3

ans. La durée totale des études est de 6 ans, sauf dans les cas suivants:

"a) L'élève qui n'atteint pas les objectifs et ne maîtrise pas les contenus notionnels obligatoires nécessaires à l'accès aux programmes d'études de l'année suivante peut exceptionnellement être admis, une seconde fois, dans une classe régulière d'une même année d'études, mais il doit obligatoirement passer au secondaire après 7 ans au primaire;

"b) L'élève qui a achevé les programmes du niveau primaire en 5 ans d'études peut exceptionnellement

passer au secondaire s'il a acquis suffisamment de maturité affective et sociale.

"Il appartient à la commission scolaire qui assume la responsabilité de l'enseignement primaire de déterminer si l'élève a satisfait aux exigences de ce niveau."

En supprimant le mot "exceptionnellement" dans le paragraphe a) et dans le paragraphe b), le Conseil des ministres a voulu lever toute ambiguïté sur le pouvoir des commissions scolaires, leur permettant ainsi d'être attentives aux besoins véritables de leurs élèves en matière d'apprentissages.

Faits divers

• Elle voulait rentrer à l'hôpital

SHERBROOKE — Les enquêteurs de la Police municipale de Sherbrooke n'ont pas encore rencontré la dame qui avait trouvé un moyen expéditif pour se faire hospitaliser au CHUS, dimanche.

Agée de 48 ans, la femme a foncé au volant de sa voiture dans la porte de garage réservé au transport ambulancier de la salle d'urgence de ce vaste complexe hospitalier.

Le "boum" qui s'ensuivit a amené un témoin sur les lieux qui a aperçu l'automobile contre la porte endommagée du garage des ambulances.

Il a également vu la conductrice en descendre puis se diriger vers l'hôpital.

La seule explication qu'elle a fournie au sujet de cet accident provoqué est qu'elle était fâchée contre l'hôpital.

Le médecin qui l'a reçue a constaté rapidement que la dame était

très perturbée et que son état nécessitait hospitalisation immédiate sans autre forme d'explications.

Il faut préciser que ni la dame ni le véhicule n'ont subi de dommages dans cet accident.

Alertés, les patrouilleurs municipaux de Sherbrooke se sont rendus sur les lieux afin de rédiger ce qui pour le moment serait une plainte de méfait.

Les dommages à la porte seraient de l'ordre de 500 \$, peut-être davantage.

L'automobile a également été remorquée.

A savoir si l'incident aboutira en Cour des sessions de la paix, il restera à connaître la position de l'hôpital et recueillir la version des faits de la patiente qui demeure pour le moment hospitalisée.

Il appartiendra enfin au procureur de prendre la décision finale.

• Collision de 4 autos: 3 blessés

SHERBROOKE — Un accident de la circulation impliquant quatre voitures a causé des blessures à trois personnes, hier vers midi, sur la rue Conseil à la hauteur de la 7e avenue.

Un premier accident est survenu en plein dans le croisement de la rue Conseil et de la 7e avenue où l'on retrouve quatre arrêts obligatoires.

L'impact a dirigé les deux impliqués contre deux autres voitures qui étaient immobilisées.

Soeur Ruth Paradis de la Congrégation des Missionnaires des Anges, de Lennoxville de même que M. et Mme Charles Charpentier, de Sherbrooke, ont subi des blessures dans l'accident.

Ils ont été transportés et traités au Centre hospitalier Hôtel-Dieu pour des blessures qualifiées de mineures.

A la Sûreté municipale de Rock

Forest, on a également eu un lot de blessés hier dans deux accidents de la route.

Les blessures ont toutefois été qualifiées d'échymoses et d'égratignures par les patrouilleurs.

Un des accidents est survenu sur la rue Le Paillard. Il y a eu collision entre deux véhicules, à savoir l'un qui circulait sur la voie publique et l'autre qui quittait une entrée privée.

Quatre personnes ont été secourues dans cet accident.

Un autre accident signalé rue Fontaine a également causé des blessures mineures à la conductrice qui aurait effectué une embardée dans le but d'éviter une collision avec une autre voiture.

A la Police municipale de Sherbrooke, l'équipe de jour a, entre 07h30 et 16h30, enregistré ce qu'il est convenu d'appeler la douzaine quotidienne.

• Arrêté pour 2 vols avec violence

SHERBROOKE — Les détectives Roger Surprenant et Alain Lévesque, de la Division des enquêtes criminelles de la Police municipale, ont appréhendé un suspect, hier, au sujet de deux vols avec violence perpétrés dans des accommodations au cours de la dernière trentaine.

Ce que l'on pourrait qualifier de "voleur du samedi soir" a été identifié formellement par ses victimes.

Le sens d'observation d'une des victimes et le hasard ont permis à la police de retracer le voleur. Une des victimes a en effet croisé le suspect, l'a reconnu et a relevé suffisamment de détails, notamment le numéro d'une plaque d'immatriculation pour permettre aux enquêteurs

de remonter jusqu'au repaire. Un des vols avec violence reprochés au suspect a été commis dans la soirée du samedi 8 novembre dans une accommodation de la rue Assomption. Il y avait récolté une somme d'environ 150 \$.

Le second délit, plus récent puisque perpétré dans la nuit de samedi, soit le 13 décembre, a eu lieu comme théâtre l'accommodation Perrette de la rue King Est, hauteur de la 9e avenue. Le voleur avait récolté à cet endroit une somme d'environ 115 \$.

Dans les deux cas, le voleur ne portait aucun masque ni cigarette. Il demandait un paquet de cigarettes et quand venait le moment de sortir la monnaie, c'est une arme qu'il brandissait sous le nez de ses victimes.

• Lieux du feu à nouveau examinés

SHERBROOKE — L'inspecteur Bernard Brisson, de la Prévention du Service d'incendie de Sherbrooke, examinera pour une troisième fois, aujourd'hui, les lieux de l'incendie né au 65 de la rue London, vendredi dernier.

Cet examen se fera cette fois en compagnie d'un expert-électricien et devrait mettre un terme à cette enquête. Cette visite prendra plutôt l'allure d'une confirmation d'hypothèse.

Il y a eu un second examen hier. Le feu de deux alertes aura causé des dommages de l'ordre de 55 000 \$ à l'immeuble à deux étages, en rénovation depuis un moment.

• Boîte de haschisch saisie

SHERBROOKE — Une surveillance étroite effectuée par la Sûreté du Québec lors des visites du dimanche à la vieille prison commune de Sherbrooke a entraîné la découverte puis la saisie d'une boîte contenant du haschisch abandon-

née sous un banc de même qu'à l'arrestation du visiteur, un Sherbrookois âgé de 23 ans.

Le suspect, Denis Carrier, devait justement comparaître en toute fin d'après-midi, hier, au palais de justice de Sherbrooke.

Un flair à la Panthère rose à 6 ans!

par Pierre SAINT-JACQUES
SHERBROOKE — Six ans et déjà un flair à la Panthère rose!

Telle est l'exclamation qui vient à l'esprit lorsque l'on prend connaissance du début d'une enquête policière, complétée hier mais amorcée la veille, grâce à la perspicacité d'un bonhomme, âgé de six ans.

L'affaire se déroule dans le secteur de la rue O'Neil et dans celui de la rue Beaumont, dans le quartier Nord de la ville.

Un garçonnet qui jouait à l'extérieur a vu deux individus quitter une voiture et se diriger à pied dans une cour privée, rue O'Neil.

Sa curiosité piquée au vif, il a décidé de s'approcher de la cour et d'y jeter un coup d'oeil. Plus personne!

Convaincu que les deux individus sont des voleurs et sont entrés dans la maison, l'enfant va avertir son père en lui affirmant qu'il y a des voleurs chez monsieur Untel.

Les enfants, même bien nés, ne manquent pas d'imagination. Les parents le savent bien. Le père a donc jugé préférable d'aller à son tour jeter un coup d'oeil chez le voisin.

De fait, les deux suspects ont constaté le vif intérêt que leur portaient les deux témoins aussitôt ont-ils pris les jambes à leur cou et ont fui par l'arrière de la maison, en disparaissant après une série de zigzags à travers peulouses et cours du quartier. La police a été alertée.

Surveiller la voiture

Le jeune détective a précisé aux deux patrouilleurs dépêchés sur les lieux que les deux individus avaient quitté une voiture stationnée tout près de là.

Il ne restait qu'une chose à faire: exercer une surveillance étroite de la voiture que les suspects, à un moment ou à un autre, ne manqueraient pas de récupérer.

Se croyant plus malins que la Panthère rose, les deux lascars sont effectivement revenus au bout d'une heure en voiture-taxi, contenant d'essence à la main, dans le but de jouer le scénario de la panne sèche.

La police n'a pas mordu et a appréhendé les deux suspects.

En cours d'enquête, les policiers ont appris que les deux individus avaient volé un radio-baleadeur et de l'argent dans la maison de la rue O'Neil.

Entre-temps, une autre plainte de vol avec effraction est déposée auprès de la Police municipale, en provenance cette fois de la rue Beaumont, dans le même quartier et non loin des lieux de l'arrestation des deux suspects.

Les empreintes de pas

Si la proximité tend à impliquer les deux mêmes individus, les empreintes de pas dans la neige ne correspondent pas. Mais il y a une explication. Lors du vol sur la rue Beaumont, les deux suspects avaient volé deux paires de bottes... question de brouiller les pistes.

Les deux voleurs ont tout avoué et ont même précisé à la police que leurs bottes avaient été glissées sous une galerie dans un sac et que le magnétoscope de 700 \$, volé rue Beaumont, avait été temporairement caché dans une poubelle.

Tout a été récupéré. Après cueillette de leurs dépositions, les deux suspects, âgés de 19 ans, de Sherbrooke ont été remis en liberté sous promesse de comparaître dans quelques semaines en Cour des sessions de la paix.

L'un a des causes pendantes devant les tribunaux, l'autre a déjà eu à répondre à une accusation de recel.

Vite sur ses patins

Quant au jeune Sherlock Holmes, les policiers étaient d'accord pour dire qu'il "avait été vite en titi sur ses patins de penser à des voleurs!"... peut-être une graine de Lafleur ou de Clouseau?

Les détectives Luc Bégin et Richard Fontaine, des Enquêtes criminelles, ont été chargés de ce dossier pour terminer l'enquête et amorcer les procédures de comparution.

Les derniers détails techniques ont été complétés hier.

carnet

King wellington
REDIGÉ EN COLLABORATION

Le Club Progrès de Sherbrooke compte sur cinq nouveaux membres aussi dynamiques les uns que les autres. Il s'agit de Marcel D. Hallé, Louise L. Fontaine, Pierre Cameron, Jean Lemay et Guylaine Hébert-Lemay.

Toujours au sujet du Club Progrès, les membres ont rendu hommage à un des leurs, Réjean P. Fontaine, gouverneur sortant, pour le travail accompli au cours de son dernier mandat.

Colette Pelletier est-elle devenue une spécialiste des initiations? C'est du moins ce que ses confrères et consœurs de travail pensent après l'avoir vue travailler d'arrache-pied pour faire du party de Noël un succès.

Le gendarme Gilles Morin n'a pas son pareil pour ouvrir toutes sortes de serrure. Le problème résiderait plutôt dans sa façon

d'ouvrir des portes déjà débarrées. Son front en porte de lourdes marques.

La rumeur veut que le capitaine Michel Lemay ait écrit au Père Noël. Nostalgie d'enfance ou curiosité de policier qui veut savoir si le bon père existe vraiment ou non. L'une ou l'autre hypothèse soulevée doit être la bonne car on ne voit pas comment le capitaine pourrait être davantage comblé qu'il l'est.



La Quotidienne
604-7198

la tribune
1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

YVON DUBÉ
Président et Éditeur

JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef

FRANÇOIS VAILLANCOURT
Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNÉ
Directeur du service du tirage

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camelots et routes motorisées 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays: 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00. "La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Presse associée, Reuter, Agence France-Press. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisés à reproduire les informations de La Tribune.
Courrier de deuxième classe
Enregistrement No 1539

Enfin...

FONDS de BIENFAISANCE

ASS'N DES POLICIERS DE SHERBROOKE

350

Basé sur:
— Poids
— Temps de la 1ère consommation
— Nombre de consommations

350

Où se le procurer chez:

Tous les	Tous les
— Sherbrooke	— Sherbrooke
— Fleurimont	— Fleurimont
— Magog	— Rock Forest
— Drummondville	
— Coaticook	

Calcul instantané de votre taux d'alcool car...
L'ALCOOL AU VOLANT C'est criminel!

EN TOUTES CIRCONSTANCES, SACHEZ VOTRE :

TAUX D'ALCOOL

TEMPS D'ÉLIMINATION

CAPACITÉ D'ABSORPTION

— VOTRE —

— ETR 80 —

ESTIMATION Taux ALCOOL SANG

VERGES

Lbs

Kg

HEURES

15787

Immobilisations: investissements de 12,8 millions \$ en '87

Accélérer les travaux avant les années de vaches maigres

— le maire Pelletier

par François GOUGEON
SHERBROOKE — "Il est important d'accélérer le rythme de certains travaux à Sherbrooke, avant qu'on ne connaisse des années de vaches maigres."

Cette philosophie exprimée par le maire Jean Paul Pelletier sert de base au dépôt du budget des immobilisations qui, pour 1987, prévoit des investissements de 12,8 millions \$. Pour 1988 et 1989, le maire a exprimé qu'on anticipe des dépenses respectives de 19 et 17 millions \$, mais tout dépendra alors du contexte économique.

Or, pour 1987, a jugé le maire, ce contexte est justement propice à la poursuite des efforts mis de l'avant ces dernières années dans le rythme des investissements municipaux. "L'économie va bien et c'est le temps de continuer nos travaux. On sait que l'économie connaît des cycles et ce n'est pas le temps de dépenser quand l'économie connaît des problèmes", a exposé le maire.

Ceci étant dit, la grande partie des 12,8 millions \$ en investissements prévus pour 1987 ira à l'extension des services municipaux, pour accroître la construction domiciliaire, et à la réfection, la construction et l'entretien des rues.

Aqueduc et égout

Un montant de 3 millions \$ sera alloué au prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout. Un autre 3 millions \$ sera réservé à la reconstruction et à la réfection des surfaces de rues. Il faut ajouter à cela un montant de 1,3 million \$ pour la construction des boulevards St-François nord et Lavigerie, le pavage des rues pour 800,000 \$ et une participation de 30 pour cent, ou 300,000 \$, dans la remise en état du viaduc de la rue Belvédère, au-dessus de la voie ferrée.

Parmi les autres investissements, un montant de 1,8 million \$ servira au renouvellement d'une partie de la flotte de véhicules de la municipalité 200,000 \$ iront pour la construction de l'égout collecteur du parc Wilson et un demi million de dollars au mont Bellevue, à la condition que dans ce dernier cas le gouvernement québécois y participe dans la même proportion.

RECETTES		DÉPENSES	
TAXES	60,97	43 139 900	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
			14,42 10 200 330
COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES	14,17	10 028 800	SÉCURITÉ PUBLIQUE
			21,39 15 134 900
SERVICES RENDUS A D'AUTRES MUNICIPALITÉS	2,34	1 654 450	TRANSPORT ROUTIER
			13,51 9 557 200
AUTRES SERVICES RENDUS	5,67	4 013 700	HYGIÈNE DU MILIEU
			6,37 4 503 550
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES	8,12	5 742 550	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
			0,38 270 150
RECETTES DE TRANSFERTS GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	2,07	1 465 000	URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
			3,76 2 661 750
CONTRIBUTION DE LA SECTION DE L'HYDRO	6,66	4 710 000	LOISIRS ET CULTURE
			5,18 3 668 100
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DES ACTIVITÉS MUNICIPALE	100,00	70 754 400	AUTRES ACTIVITÉS
augmentation	\$	%	12,19 8 625 750
	4 350 850	6,55	
SECTION HYDRO-SHERBROOKE	100,00	59 033 500	SERVICE DE LA DETTE
			22,80 16 132 670
TOTAL DES RECETTES		129 787 900	TOTAL DE LA SECTION DES ACTIVITÉS MUNICIPALES
			70 754 400
			Augmentation
			\$ 4 350 850
			% 6,55

Pour ce qui est des immobilisations à Hydro-Sherbrooke, le montant en 1987 atteindra tout près de 8 millions \$. Parmi les principaux

projets, on note l'agrandissement des locaux de la rue Roy logeant ce service municipal, pour y abriter les préposés à la facturation, l'ex-

tension du poste St-François, la construction de lignes de distribution et le relèvement de la puissance de la centrale Weedon.



Des investisseurs du Maine s'approprieraient à déposer une offre pour acquérir l'ancien théâtre Granada.

L'ancien théâtre Granada vendu à des Américains?

par François GOUGEON
SHERBROOKE — L'ancien théâtre Granada de la rue Wellington nord, à Sherbrooke, pourrait-il éventuellement se retrouver entre des mains américaines?

La question demeure entière, alors que LA TRIBUNE a pu savoir hier de source sûre que des investisseurs des États-Unis, plus précisément de Portland, dans l'état du Maine, s'approprieraient à soumettre une offre "substantielle" pour acquérir le bâtiment du centre-ville de Sherbrooke, dont la valeur patrimoniale et architecturale ne fait pas de doute.

L'édifice appartient à un groupe d'hommes d'affaires montréalais qui cherche à s'en départir. Leur porte-parole, Florent Paquette, demeure inaccessible. Toutefois, l'agent immobilier de Sherbrooke choisi par le groupe d'homme d'affaires montréalais pour vendre le théâtre inoccupé depuis quelques années, Rénéal Massicotte, n'a pas nié l'information obtenue par le journal.

"Il n'y a pas d'offre déposée, pour l'instant", a d'abord confié M. Massicotte, avouant que des pourparlers sont en cours avec le groupe d'Américains intéressés par la bâtisse. Il a dit ignorer à quel moment le dossier pourrait débouquer par une éventuelle offre en bonne et due forme. "Peut-être cette semaine", a-t-il laissé tomber.

Quant au montant faisant l'objet des discussions, le mandataire du groupe d'homme d'affaires de Montréal s'est refusé à tout commentaire. Des informations obtenues d'autres sources veulent que le montant soit "substantiel" et, qui plus est, sans condition. Le prix demandé est de 297,000 \$ et des travaux à la toiture, à un mur et à d'autres éléments intérieurs doivent être apportés à la bâtisse. Pour ce qui est de la vocation du Granada, advenant que la vente se concrétise, aucune affirmation n'a pu être obtenue mais il semblerait que les nouveaux promoteurs cherchent à y maintenir les activités de scène et de théâtre.

Dans les coulisses... ... de l'hôtel de ville

SHERBROOKE — Les élus municipaux de Sherbrooke, qui tenaient hier soir leur dernière réunion de l'année 1986, et qui étaient tous présents lors de cette session spéciale présidée par le maire Jean Paul Pelletier, ont proposé le nom de leur collègue Laurier Custeau à titre de président du Comité de toponymie. Le conseiller de l'Ouest succède ainsi à Antonio Pinard au sein de cet organisme chargé entre autres de fournir les nouveaux noms de rues et places publiques de Sherbrooke.

Il n'y a eu aucune opposition au projet d'aménagement de zonage dans le secteur situé à l'intersection des rues Bowen sud et Galt est, pour l'aménagement d'un mini-centre commercial. Pour ce faire, il faut que le propriétaire des lieux, le groupe Lumberland, qui cédera par la suite son terrain, obtienne que la zone soit commerciale. Une partie de celle-ci offre déjà cette possibilité, alors qu'une autre est résidentielle.

Le propriétaire du club de golf de l'Estrie situé en bordure du chemin des Écosseis, Richard Faucher, s'est plaint de ce que les services municipaux lui refusent l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement de son "pro-shop" et, qui plus est, aient fait cesser les travaux lancés sans permis. On lui aurait fait remarquer, selon ses explications, que cet agrandissement ferait en sorte que sa boutique devienne trop grande et ne puisse être tolérée dans cette zone. Après de brefs échanges avec le maire Pelletier, il a été convenu d'un commun accord que les fonctionnaires des services concernés soumettront un dossier complet pour la séance statutaire du 5 janvier.

Pendant que le conseiller Guy Couture obtenait confirmation qu'un brigadier scolaire sera placé en bordure de la traverse à niveau séparant les deux tronçons de la rue Short, en attendant que soit complétée l'étude d'un projet de passerelle à cet endroit, son collègue, Laurier Custeau, a demandé que l'on reprenne l'étude de la requête pour la mise en pla-

ce d'un brigadier scolaire, dans le secteur des rues Dieppe et Denaault, à l'invitation du comité de l'école Notre-Dame du Rosaire. "Il y a au moins 20 enfants qui traversent à cet endroit. Si des parents demandent un tel service, il doit y avoir des raisons", a clamé le représentant du district 2.

A la demande du conseiller Jacques Jubinville, le personnel des Services juridiques verra à faire des propositions afin que la législation municipale comprenne dans l'avenir des dispositions permettant de disposer d'un chien dangereux. Le tout fait suite à un accident survenu sur la rue Vaudreuil, alors qu'un chien enragé a mordu un enfant. Mais les policiers appelés sur les lieux n'ont pu intervenir. "De la façon dont le règlement est fait, le propriétaire n'a qu'à payer l'amende. Un policier ne peut tirer sur le chien que s'il est directement attaqué", a émis Jacques Jubinville.

Deux dossiers de soumissions publiques ont soulevé la désapprobation des conseillers Jean-Yves Laflamme et Ulrich Chagné. Dans le premier cas, le représentant du district Centre a obtenu que l'on revienne le 5 janvier avec le projet de contrat d'entretien des équipements informatiques, sauf pour une des quatre parties qui ne posait pas problème. Jean-Yves Laflamme a fait ressortir que sur un contrat de 40,000 \$, une seule différence de 250 \$ fait en sorte que c'est une entreprise de Montréal qui aurait le contrat, au détriment d'un entrepreneur local. C'est pourquoi il désire que le devis soit réétudié. Quant à Ulrich Chagné, il a repris une observation chère à l'ex-conseiller Léonard Laflamme, sur l'achat de véhicules. C'est que pour une différence de 42 \$ seulement, sur un contrat de près de 57,000 \$, le jeu des soumissions a favorisé un garagiste de Magog, au lieu de Sherbrooke. Aussi, malgré les objections les plus vives dans le passé, et même une lettre au ministre des Affaires municipales, la règle est toujours la même: c'est le plus bas soumissionnaire conforme qui empoche le contrat.

La maison de l'ex-député Pelletier au Domaine Howard

Le Comité administratif l'avait louée, les SRC voulaient l'utiliser

SHERBROOKE (FG) — "Il va falloir qu'on commence à se parler à l'intérieur de nos services. C'est sérieux."

Le conseiller Laurier Custeau s'est ainsi exprimé hier soir en rapport avec le dossier de la maison de l'ex-député fédéral Irène Pelletier, du Domaine Howard, qui appartient à la Ville et qui a finalement été louée à un employé municipal, Jean-Paul Létourneau.

Toutefois, il s'en est fallu de peu que celui-ci se retrouve sans toit car, ayant mis fin au bail de son actuel logement pour le 31 décembre, des démarches en parallèle avaient été entreprises afin que la maison

du Domaine Howard servent pour les besoins des Services récréatifs et communautaires (SRC). Le tout sans consultation, semble-t-il, selon ce qui a été exposé.

L'histoire débute il y a un an et demi environ, alors que les membres du Comité administratif donnent au directeur général adjoint Richard Fabi le mandat d'offrir la maison en location parmi les employés municipaux. Le choix s'est porté sur M. Jean Paul Létourneau qui n'a pu devenir locataire plus tôt, car la maison avait été réquisitionnée pour le personnel des élections municipales. Et voilà,

qu'à travers cela, pendant le même temps, du côté des SRC, des démarches sont entreprises pour utiliser le local comme site d'ateliers culturels pour le quartier Nord.

Présent lors des discussions à l'assemblée du conseil, le directeur des SRC, Alvin Doucet, s'est promptement levé pour dire: "Il ne faudrait pas que l'on pense que c'est nouveau nos démarches. Nous avons exprimé nos besoins il y a deux ans!" Ce à quoi Jean-Yves Laflamme, avant de soumettre que le conseil n'avait pas le choix de respecter le mandat confié à un fonctionnaire, a lancé: "C'est encore pire. C'est le bordel total!"

Mais quoi qu'il en soit, les trois conseillers du quartier Nord, François Dunn, Jean Perrault et Jac-

ques Jubinville se sont objectés à ce que l'immeuble soit transformé en habitation. Ils l'ont exprimé lors d'un vote, tout en disant qu'il faudra dégager de l'argent pour louer un espace additionnel pour le projet récréatif du quartier Nord.

Quant à la location à M. Létourneau, il s'agit d'un bail de deux ans, au coût de 300 \$ par mois, avec à sa charge les frais d'électricité et de chauffage. Toutefois, la Ville prendra à ses frais les travaux d'une nouvelle entrée électrique et de réfection de la cuisine et de la salle de bain, pour quelque 2,000 \$.

Enfin, le conseiller Michel Carrier s'est objecté en disant qu'une telle offre de location réservée uniquement auprès des employés municipaux est injuste pour l'ensemble des contribuables sherbrookois.

Permis de construction

Le conseil refuse le paiement des frais au dépôt de la demande

SHERBROOKE (FG) — L'idée d'imposer une partie des coûts reliés à l'émission d'un permis de construction, lors du dépôt de la demande de permis, n'est guère prisée de certains membres du conseil municipal de Sherbrooke, en particulier du maire Jean Paul Pelletier.

Celui-ci a fait échec hier soir à une proposition de la division de l'urbanisme, visant à obtenir de la personne qui dépose une demande de permis de construction une partie immédiate des coûts reliés à l'émission de ce document.

"Par cette mesure, nous voulons éviter que des gens plaçant des demandes ne donnent pas suite à leur projet. À chaque année, il se produit des cas du genre, qui font perdre de deux à trois semaines d'homme par année environ. C'est pour s'assurer du sérieux du projet et pour éviter des pertes de temps inutiles que nous faisons cette proposition. Et d'une façon ou de l'autre, les frais doivent être acquittés par le demandeur. Ce n'est de faire en sorte que pour les permis dont le coût dépasse 100 \$, le demandeur acquitte au dépôt de sa demande une partie des frais, tout comme cela se fait pour d'autres organismes, comme les caisses ou les banques, lors de l'ouverture d'un dossier", a expliqué le responsable de la division de l'urbanisme, Michel Archambault.

Le maire Jean Paul Pelletier s'est toutefois vivement objecté à ce projet. "Il y a déjà assez de cri-

tiques des entrepreneurs sur la lourdeur du système des permis. Il ne faudrait pas rajouter un inconvénient majeur. Car il s'agit-là d'un embarras de plus, de quelque chose de très irritant... Il ne faut pas oublier que nos constructeurs nous soignent très bien à Sherbrooke. Et c'est quoi réellement la perte en temps? Est-ce 2,000 \$ par année? Si c'est cela, ça vaut peut-être la peine de perdre 2,000 \$ par année pour éviter d'irriter tout le monde", a dit le maire, qui a reçu l'appui des conseillers Alfred Demers et Bernard Tanguay dans ses propos, cependant que Jean-Yves Laflamme se disait favorable à l'établissement d'un mécanisme pour "débarquer du système ceux qui nous font perdre inutilement du temps".

A tout événement, la suggestion a été repoussée et le maire Jean Paul Pelletier a invité les responsables à consulter l'association des constructeurs d'habitations sur une forme de mécanisme pour obtenir le but recherché. D'ici là, une étude sera faite pour évaluer le plus fidèlement possible les pertes financières encourues par la Ville pour des demandes de permis qui n'ont pas de suite.

Nous prions nos annonceurs de noter que nos bureaux et ateliers seront

FERMÉS

les jeudis et vendredis, 25, 26 décembre et 1er et 2 janvier, à l'occasion des

FETES DE NOEL et du JOUR DE L'AN

En conséquence, nous devons apporter les changements suivants aux dates-limites pour la réception des annonces devant être publiées durant cette période

Publication	Date limite	Publication	Date limite
SAM. 27 déc.	LUN. 22 déc.	SAM. 3 janv.	LUN. 29 déc.
LUN. 29 déc.	LUN. 22 déc.	LUN. 5 janv.	LUN. 29 déc.
MAR. 30 déc.	MAR. 23 déc.	MAR. 6 janv.	MAR. 30 déc.
MER. 31 déc.	MER. 24 déc.	MER. 7 janv.	MER. 31 déc.

Ces dates-limites doivent être avancées au moins d'un jour ouvrable si une épreuve est requise.

la tribune

Publicité commerciale: 564-5450
 Placards classés: 564-0999

La taxe demeurera au beau fixe à Rock Forest en 1987

par Michel MORIN
ROCK FOREST — L'administration municipale de Rock Forest a adopté, hier soir, son budget pour l'année 1987 qui ne comporte aucune hausse de la taxe foncière. Les contribuables forestois auront donc été épargnés à ce chapitre depuis 1982.

Refusant de qualifier d'électorale ce dernier budget adopté par l'actuel conseil municipal, le maire Gaëtan Lavallée a fait savoir que le millin restera établi à 1,49 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Établi à 6.606.250 \$, ce budget est plus élevé de 232.558 \$ que les estimations faites pour le budget de l'année en cours.

Entreprenant la dernière année de son mandat, le conseil de Rock Forest s'est dit particulièrement fier des résultats obtenus depuis son arrivée à la tête de l'administration municipale.

"Nous nous étions fixé des grands buts et nous pouvons dire aujourd'hui que nous avons atteint nos objectifs. Nous avons réalisé un programme de redressement financier et budgétaire, nous avons élar-

gi l'éventail des services municipaux et communautaires, des dettes au niveau du contentieux ont été



Gaëtan Lavallée

épongées et nous avons finalement dressé les premiers jalons d'une nouvelle vocation économique", de dire le maire Lavallée.

Les trois dernières années auront permis au conseil municipal d'accroître les services, tout en respectant une administration serrée.

"Cette augmentation des services s'est faite sans que les contribuables soient plus taxés. Notre premier budget a été adopté sous le signe de l'administration pure et simple et celui que nous venons d'accepter n'est pas différent", de poursuivre le maire de Rock Forest.

Dépenses

En ce qui a trait aux dépenses anticipées, c'est l'administration générale de Rock Forest qui coûtera le plus cher au trésor municipal avec une somme de 866.109 \$.

Viennent ensuite la sécurité publique (855.401 \$), le transport (680.601 \$), les loisirs et la culture (675.418 \$), l'hygiène du milieu (661.312 \$) et les secteurs de la santé, du bien-être, de l'urbanisme et de la mise en valeur du territoire avec des dépenses de l'ordre de 124.001 \$.

Du côté des recettes de sources locales, elles représenteront des entrées de fonds de 5.064.935 \$, les paiements tenant lieu de taxes rapporteront 659.528 \$, les transferts conditionnels 430.937 \$, les autres recettes de sources locales 400.850 \$ et les autres services rendus feront toucher la somme de 42.600 \$ à l'administration municipale.

Pendant les années 1987 et 1988, le programme triennal des dépenses en immobilisations se poursuivra et Rock Forest entend poursuivre l'assainissement des eaux usées par la pose d'un réseau d'aqueduc et d'égout domestique le long du petit lac Magog, pour un montant de 5.978.593 \$.

Une étude de faisabilité est actuellement en marche pour déterminer les coûts de la pose d'un réseau d'aqueduc et d'égout le long de la rive sud de la rivière Magog.

"Quelques projets d'importance dans le secteur de la construction devraient aussi se concrétiser en 1987. Les émissions de permis de construction ont connu une augmentation de 201,4 pour cent depuis 1983. Les investissements sont passés de six millions \$ en 1983 à 18 millions \$ à la fin de novembre dernier", de noter le directeur-général de Rock Forest, Jean Rouillard.

Le compte de taxes en baisse à Windsor

par Claude CORRIVEAU

WINDSOR — De stable qu'il était à 2,35\$ du cent dollars d'évaluation depuis deux ans, les contribuables de Windsor verront leur millin passer à 1,95\$ pour l'année 1987. Cette baisse représente une diminution de 17 pour cent comparativement aux deux dernières années.

C'est ce qu'annonçait, hier, le premier magistrat de la Ville de Windsor, M. Adrien Pélouquin, lors du dépôt et l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année qui s'en vient.

Le budget 1987 en est un équilibré à 3.495.834 \$. Le quart du budget est affecté au service de la

installations de cette grande société, à Windsor, seront partiellement mises en marche vers la fin de l'été prochain. M. Pélouquin n'a pas voulu dévoiler les termes de cette entente mais on présume que Domtar injecterait environ 250 000\$ dans les coffres de la municipalité lorsqu'elle sera portée au rôle d'évaluation.

Le maire rappelle aussi que la municipalité fermera ses livres à la fin de l'année 86 avec un excédent des revenus sur les dépenses. Il estime que ce montant pourrait approcher les 100 000\$.

Le maire de Windsor, M. Adrien Pélouquin, s'est déclaré très heureux de la performance économique des autorités municipales. L'excédent des revenus sur les dépenses pourrait friser les 100 000\$ mais le montant qu'affiche le surplus accumulé réjouit tout autant le premier magistrat.

"Lors de mon élection en 1983, le rapport financier indiquait un surplus d'environ 40 000\$. Je suis impatient de prendre connaissance du prochain rapport financier de nos vérificateurs parce que j'estime que ce chiffre pourrait dépasser 300 000\$", de révéler M. Pélouquin.

Anticipant un tel surplus accumulé, les édiles projettent des dépenses de capitalisation de l'ordre de 200 000\$, provenant de cette appropriation de surplus.

"Je me réjouis au plus haut point du fait que nous soyions en mesure pour l'année qui vient de réaliser des dépenses de capitalisation de l'ordre de 200 000\$ sans s'endetter, c'est-à-dire sans avoir recours à un règlement d'emprunt. D'ailleurs, ajoute-t-il, une municipalité ne devrait pas faire de capitalisation par règlement d'emprunt sans que cela génère des revenus".

Plusieurs travaux d'améliorations du réseau routier sont prévus pour 1987. On projette également divers travaux d'améliorations des édifices municipaux et, par le biais du fonds de roulement, l'achat d'équipements et autres.

Parmi les importantes dépenses inscrites en annexe au budget, on note le paiement (25 000 \$) pour les travaux de finition de la salle communautaire du Centre Lemay. Ces travaux ont été effectués cette année. On remarque également le versement de la première de cinq tranches de 50 000\$ à la municipalité du Canton de Windsor suite à l'annexion du territoire sur lequel Domtar réalise son projet de redressement de ses installations.



Adrien Pélouquin

dette, c'est-à-dire un montant total de 879 830\$.

La baisse du millin n'est pas le seul cadeau que les autorités municipales offrent à leurs contribuables à l'approche de la période des Fêtes.

La taxe sur la cueillette des ordures passe de 66\$ à 50\$ par unité de logement. Aussi, la taxe d'affaires chute de 7 à 6 p.c de la valeur locative ce qui représente une diminution de 14,5 p.c du total de la facture des commerçants et industriels de la municipalité. Finalement, la taxe d'eau demeure stable à 125\$ par unité de logement pour une cinquième année consécutive.

Manque à gagner

La baisse du millin (0,40\$) représente un manque à gagner de plus de 230 000\$. Une somme qui provenait directement de la poche du contribuable de Windsor. Le premier magistrat explique que la municipalité en est venue à une entente avec la compagnie Domtar pour combler l'écart. Comme on le sait, les nouvelles

Taxe immobilière à Fleurimont

FLEURIMONT (MM) — "On va continuer de contrôler les dépenses tout en assurant de bons services à la population. Et le conseil ne veut pas que la taxe foncière augmente."

En présentant le budget de la municipalité qu'il dirige, le maire Julien Ducharme de Fleurimont a réussi à ne pas augmenter le fardeau fiscal de ses contribuables.

En 1987, la taxe foncière des Fleurimontois ne sera pas affectée. Le millin demeure à 1,35 \$ du 100 \$ d'évaluation, même si le budget connaît une hausse de 316.440 \$, passant à 7.269.631 \$ comparativement au budget de 6.953.191 \$ adopté à la même époque l'année dernière.

Dans cette municipalité, la taxe foncière n'a connu qu'une seule augmentation depuis la dernière décennie, un résultat qui fait sourire le maire Ducharme.

"Pour y arriver, il a fallu la collaboration de tout le monde, tant de mes collègues du conseil, des employés municipaux que des nom-

breux bénévoles qui se dévouent chez nous", de dire le maire de Fleurimont, tenant ainsi à féliciter et remercier toute la population.

Au chapitre des revenus, Fleurimont devrait obtenir un peu plus de sept millions \$ en taxes et compensations tenant lieu de taxes.

Pour ce qui est des dépenses, le budget adopté par les élus municipaux lors de leur assemblée tenue hier soir, fait état de 2,2 millions \$ au chapitre du service de la dette et fait surprendre, de dépenses de l'ordre de 1.181.917 \$ dans le secteur des loisirs et de la culture.

"Les loisirs et la culture, c'est 16,26 pour cent de toutes nos dépenses. Au total, Fleurimont possède 10 parcs avec équipements, trois parcs de balle avec lumière, cinq parcs de balle sans lumière, deux terrains de soccer dont un est doté de lumières, quatre courts de tennis éclairés, deux terrains de fers avec lumières, 10 patinoires dans six parcs, un jeu de gallet avec lumières et le parc-école Fleurieux avec des lumières", de dire le maire.

Rôle d'évaluation

En 1987, la municipalité de Fleurimont verra à réajuster son rôle d'évaluation. Actuellement, l'évaluation municipale se situe à 83 pour cent de sa valeur réelle et ce pourcentage sera haussé à 94 pour cent au cours des prochaines semaines.

De l'avis du maire Julien Ducharme, les contribuables ont tout à gagner avec cette révision.

"Les gens auront une meilleure évaluation de leur propriété et ce sera avantageux pour ceux qui veulent faire des transactions. Même en réajustant le rôle d'évaluation, les contribuables ne paieront pas plus de taxes pour autant."

Possiblement la municipalité qui a paraphé le plus d'ententes de services avec la ville de Sherbrooke, Fleurimont continuera à jouir de cette collaboration intermunicipale en '87.

Les élus n'ont aucunement l'intention de mettre fin aux ententes pour la protection publique (pompiers et police), pour le transport en commun, pour la bibliothèque municipale et pour le parc d'enfouissement des ordures.

"On ne peut pas se limiter à notre seule municipalité. Ces ententes sont bonnes pour les deux parties et nous bénéficions ainsi d'une qualité supérieure de services", d'ajouter le maire Ducharme.

Par ailleurs, le maire Ducharme a précisé que le secteur de la construction domiciliaire, point fort de cette municipalité depuis plusieurs

années, continuera de progresser en 1987. Le maire estime que l'année 1986 se terminera avec des investissements de l'ordre de 11 millions dans ce secteur, performance qui devrait être dépassée l'année prochaine.



Julien Ducharme

Hausse de taxes de près de 7 % à Lennoxville

par Yvon ROUSSEAU
LENNOXVILLE — Le conseil municipal de Lennoxville a déposé et approuvé, hier soir, son budget d'opération pour l'année fiscale 1987, qui prévoit une augmentation de 6,826 pour cent des taxes en 1987.

par année. Ce contribuable devront donc payer 1.010 \$ de taxes en 1987, comparativement à 945,80 \$ en 1986, soit une augmentation de 64 \$ de sa facture.

Le conseiller municipal Clément Mallalieu, président du comité des finances de la ville de Lennoxville, a expliqué que l'évaluation municipale se situe à 68 pour cent de la valeur réelle et qu'il faudra changer ça au cours de la prochaine année.

"Nous avons effectué les coupures qu'il nous était possible de réaliser dans le budget de l'an prochain, tout en continuant d'assurer à la population des services de bonne qualité", de commenter M. Mallalieu.

Le responsable des finances de la municipalité a cependant précisé que la Régie intermunicipale de police et la Corporation métropolitaine des transports de Sherbrooke constituent des budgets à part, puisqu'il s'agit de frais fixes et qu'il n'y a aucune coupure possible. "Nous recevons une facture que nous devons acquitter", dit-il encore.

Dette

M. Mallalieu a commenté que le service de la dette représente 37,7 pour cent des dépenses de la municipalité, soit 980.420 \$ sur un budget prévoyant des dépenses totalisant 3.194.593 \$. "Ca ne nous laisse pas tellement de latitude", a-t-il ajouté.

La dette sur l'assainissement des eaux représente 225.375 \$. L'administration générale accapare 12,9 pour cent du budget, la sécurité publique 13,7, le transport routier 13,9, l'hygiène du milieu 9,9, l'urbanisme et la mise en valeur du territoire 3,3, les loisirs et la culture 5,7 et les autres activités 2,8.

Les revenus des taxes totalisent 2.746.218 \$ sur un budget de 3.194.593 \$. Les taxes foncières rapportent 889.110 \$ et représentent 36,4 pour cent des recettes de la municipalité. La taxe de services représente 18,8 pour cent des revenus, les transferts conditionnels 16 pour cent, la taxe d'affaires 2 pour cent, les améliorations locales 4,2 pour cent et les en-lieu de taxes 22,4 pour cent.



Clément Mallalieu

La taxe foncière générale, qui se situait à 1.45741 \$ du 100 \$ d'évaluation en 1986, a été diminuée à 1.3770 \$ pour 1987. Cependant, la taxe spéciale d'assainissement des eaux, qui avait été fixée à 0,2321 \$ du 100 \$ d'évaluation, en 1986, a été presque doublée. Elle a été fixée à 0,4239 du 100 \$ d'évaluation pour l'an prochain.

C'est donc dire que les contribuables de Lennoxville paieront des taxes de 1.8009 \$ du 100 \$ d'évaluation, comparativement à 1.6895 \$, en 1986. Il s'agit d'une augmentation de 0,1114 \$ du 100 \$ d'évaluation pour les payeurs de taxes.

Ainsi, sur une propriété évaluée à 40.000 \$, la taxe foncière sera de 720 \$ en 1987, alors que la taxe de services est passée de 270 \$ à 290 \$



Pour faire vos voeux.

Deux gentilles façons de souhaiter de Joyeuses Fêtes à ceux qui sont sur votre liste. Le Bouquet aux Chandelles™ de FTD® — des fleurs éclatantes avec deux élégants porte-chandelles et chandelles. Et le Bouquet Voeux des Fêtes™ de FTD — une corbeille rouge remplie de fleurs et de bâtonnets de cannelle. Insister auprès de votre fleuriste pour qu'il envoie bien FTD.

® Marque déposée de FTD, une coopérative de télécommunications de fleuristes membres

"Appelez ou allez chez votre fleuriste FTD"

LENNOXVILLE
 FLEURISTE LENNOXVILLE ENR.
 163 QUEEN
 564-1441

LA BOUTIQUE DE FLEURS VAUDRY INC.
 49 BELVIDERE ST.
 563-7272

SHERBROOKE
 FLEURISTE ROUILLARD
 35 WELLINGTON SUD
 562-4733

PAUL MCKENNA INC.
 360 FRONTENAC
 567-4841

RITA FLEURISTE INC.
 1255, RUE KING OUEST
 563-4212

ASBESTOS
 PROULX, GILLES L., FLORIST
 280 BOUL. COAKLEY
 879-7179

WINDSOR
 CHEZ EDNA FLEURISTE
 140, RUE DU MOULIN
 845-3697



Refus de consacrer la primauté de l'Association touristique dans les projets de développement

Tourisme: MRC quasi unanimes à s'opposer

par Stéphane LAVALLEE

SHERBROOKE — L'entente conclue entre l'Association touristique de l'Estrie (ATE) et le ministère du Tourisme du Québec, qui fait de l'ATE l'interlocutrice privilégiée du gouvernement québécois pour les projets de développement touristique dans la région, soulève désormais un mouvement d'opposition presque unanime; cinq des sept Municipalités régionales de comté de l'Estrie ont signifié leur désaccord sur cette question.

En fait, dans la région, seule la MRC de Coaticook refuse de se prononcer formellement, même si ses représentants ont déjà pris connais-

sance de l'opposition formulée par la MRC de Sherbrooke à ce que l'ATE "soit reconnue comme le seul interlocuteur en matière de

tourisme entre la région et le ministère du Tourisme".

En faisant connaître son désaccord, la MRC de Sherbrooke sollicitait du même coup l'appui des autres MRC de l'Estrie.

Contrairement à l'information publiée hier, la MRC de l'Or Blanc ne s'est toutefois pas ralliée au mouvement jusqu'à maintenant; une décision sera prise à la prochaine réunion des élus, à la fin janvier. Les représentants des mu-

nicipalités membres ont effectivement tenu des discussions à ce sujet, précise la secrétaire-trésorière Madeleine Lamoureux, mais ils ont choisi d'attendre avant de se prononcer.

A ce jour, les MRC du Granit, du Haut St-François, du Val St-François, de Memphrémagog et de Sherbrooke ont manifesté leur désaccord au ministère du Tourisme face à la signature d'un protocole d'entente entre Québec et l'ATE.

Les élus...

Le préfet de la MRC de Sherbrooke, Richard Gingras, maire de St-Elie-d'Orford, a déjà signifié les motifs qui guident l'opposition au choix du gouvernement du Québec. A son avis, la responsabilité du développement touristique régional relève des élus, pas de l'ATE.

De son côté, la présidente de l'Association touristique de l'Estrie, Estelle Gobeil, soutient que l'entente, conclue au début de l'année, ne vient qu'officialiser une pratique établie depuis plusieurs années. Le rôle de l'ATE, estime sa présidente, c'est de donner des avis au gouvernement sans qu'il soit question pour autant de contourner le pouvoir des municipalités en matière de développement régional.

Dans sa quête d'appuis, la MRC de Sherbrooke ne s'est pas limitée au seul territoire des sept MRC de l'Estrie. Des demandes ont été adressées à six autres Municipalités régionales de comté, de Granby à St-Georges-de-Beauce, en passant par Thetford-Mines et Victoriaville. Ayant justement l'impression de devoir intervenir sur une question qui ne touchait pas vraiment leurs régions respectives, les représentants des MRC de Beauce-Sartigan et de la Haute-Yamaska ont décidé de rester à l'écart du débat.

La MRC d'Arthabaska a également refusé d'appuyer la Municipalité régionale de comté de Sherbrooke dans sa démarche.

Par ailleurs, les MRC de l'Amiante, de Brome-Missisquoi et d'Acton ont adopté des résolutions d'opposition identiques à celle de Sherbrooke. Ils feront part de leur désaccord au ministre du Tourisme, Yvon Picotte.



Estelle Gobeil

Augmentation des cotisations prévue pour les municipalités de la MRC de Memphrémagog

par Yvon ROUSSEAU

MAGOG — Même avec une baisse appréciable des dépenses en 1987, comparativement à 1986, la Municipalité régionale de comté Memphrémagog devra imposer une légère hausse de la cotisation aux municipalités de son territoire.

En effet, le budget de 1986 prévoyait des dépenses totalisant 510.000 \$, principalement à cause des frais rattachés à la mise en place du schéma d'aménagement. Ce travail est presque terminé. Les dépenses prévues pour 1987 atteignent 399.791 \$. L'accent sera mis sur le développement économique, au cours de la prochaine année.

"Ce qui mérite d'être relevé, de souligner M. Roger Nicolet, préfet de la MRC, c'est l'effort considérable consenti par le conseil au niveau des sommes consacrées au développement économique, touristique et industriel, dans une période d'austérité".

En effet, les municipalités du

territoire de la MRC Memphrémagog ont contribué pour 159.000 \$ en 1986, comparativement à un montant de 167.000 \$ prévu en 1987.

Cependant, c'est au niveau des subventions rattachées au fonctionnement de la MRC que l'on retrouve une baisse considérable, les montants budgétés passant de 134.750 \$ en 1986 à seulement 70.000 \$ en 1987.

Les dépenses budgétées par la MRC pour 1987 sont les suivantes: allocations aux membres du conseil

39.850 \$, contribution de l'employeur aux mesures sociales gouvernementales 1.350 \$, frais de déplacement et de représentation 9.000 \$, réceptions civiques 1.000 \$, gestion financière et administrative 105.861 \$, aménagement 70.950 \$, élaboration du schéma 30.851 \$, dépenses générales de l'évaluation 99.834 \$, évaluation pour certaines municipalités 7.000 \$ et divers 34.095, ce qui porte le grand total des dépenses à 399.791 \$.

Les revenus anticipés provien-

nent de la contribution générale des municipalités participantes 167.063 \$, de la contribution aux frais d'évaluation 99.834 \$, des municipalités régies par le CM 22.045 \$, de l'étude sur les propriétés riveraines 7.000 \$ et des intérêts 3.000 \$. Les subventions suivantes sont aussi prévues aux revenus du budget 1987: fonctionnement 70.000 \$, confection du schéma 17.000 \$ et ministère des Affaires culturelles 13.449 \$, ce qui représente un total de 100.849 \$.



Roger Nicolet

Au palais de justice

Contre la libération des deux Américains

SHERBROOKE — Le ministère public s'est opposé hier à la remise en liberté provisoire de deux Américains qui sont inculpés d'avoir causé des blessures à un adolescent de Sherbrooke dimanche.

Matthew Kinson, âgé de 22 ans, et James Todd Dumont, 18 ans, de Claremont, New-Hampshire, devront donc faire face aujourd'hui à une enquête en détention.

Les prévenus avaient réclamé un procès devant jury pour répondre à cette accusation par l'intermédiaire de leurs avocats Conrad Chapdelaine et Peter Downey.

La police a rapporté qu'un adolescent de 15 ans avait été battu peu après qu'il eût répondu à des passants qu'il ne parlait pas l'anglais.

Six mois pour vol de cigarettes

SHERBROOKE — Pierre Bégin, âgé de 27 ans, a écopé d'une peine de six mois de détention pour le vol de deux cartouches de cigarettes dans un marché le 20 octobre.

Cette sentence lui a été imposée hier par le juge Michel Côté de la Cour des sessions de la paix.

Le procureur Michel Aoyotte a insisté sur le fait que Bégin, qui est hypothéqué d'un casier judiciaire long de trois pages, avait encouru une condamnation de six mois pour un vol à l'étalage le 16 juin.

Le défenseur Michel Beauchemin avait noté que son client a besoin d'un encadrement mais qu'on ne trouve pas de place pour lui nulle part.

Recel de chats

SHERBROOKE — Un Magogois âgé de 24 ans a écopé d'une pénalité de 100 \$ pour avoir échangé deux chats himalayens volés contre une caisse de 12 bouteilles de bière.

Il s'est reconnu coupable de recel hier devant le juge Michel Côté de la Cour des sessions de la paix.

La police locale est remontée jusqu'au prévenu 14 mois après cet échange inusité.

Le défenseur Michel Dussault avait suggéré une amende pour son client qui a commis une autre peccadille en 1982.

QUAND VOUS AVEZ BESOIN D'UN PRÊT, IL N'Y A PAS QUE L'ARGENT QUI COMPTE

NOUS SOMMES PRÊTS À TOUT FAIRE POUR VOUS AIDER À TROUVER LE PRÊT PERSONNEL QUI VOUS CONVIENT

À la Banque de Montréal, vous aider à obtenir un prêt, c'est d'abord comprendre vos besoins, avant de vous proposer celui qui vous convient. Nos directeurs de prêts professionnels travaillent fort pour trouver le prêt le mieux adapté à votre situation. Consultez-les, ils passeront en revue toute la gamme des options offertes et vous aideront à choisir le programme convenant le mieux à votre budget. Que vous ayez besoin d'un petit montant ou d'une grosse somme, le terme du prêt et les versements mensuels seront à la mesure de votre budget.

NOUS SOMMES LES « PRÊTS-À-TOUT-FAIRE » !

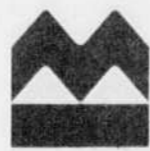
Nous savons à quel point votre prêt est important pour vous et chacun de nous est prêt à tout faire pour que vous obteniez votre argent rapidement, simplement et confidentiellement. C'est pourquoi nous sommes l'équipe des

« Prêts-à-tout-faire ». Nous voulons vous faciliter les choses. C'est ainsi que plusieurs de nos succursales ouvrent plus tôt et ferment plus tard. Et nous avons plus de succursales ouvertes le samedi que toute autre institution financière au Québec. Vous pouvez même apporter à la maison une formule de prêt service Express et la remplir vous-même!

VOUS AUREZ 15 CHANCES DE GAGNER LE REMBOURSEMENT DE VOTRE PRÊT

En obtenant votre prêt personnel, vous obtiendrez beaucoup plus que le meilleur prêt pour vos besoins. Vous aurez 15 chances d'en gagner le remboursement durant notre concours « Prêts-à-tout-faire ». En effet, d'ici le 20 décembre 1986, tous ceux dont la demande de prêt personnel est approuvée auront automatiquement la chance de gagner le remboursement de

leur prêt, capital et intérêt! Nos directeurs de prêts personnels sont prêts à tout faire pour vous aider à obtenir le prêt vous convenant le mieux. Parlez-en aux membres de l'équipe des « Prêts-à-tout-faire » de la Banque de Montréal. Vous trouverez tous les détails du concours dans nos succursales.



Banque de Montréal

Toujours plus pour vous

Département de psychiatrie de l'Hôpital général de l'Amiante

Menace de démission massive

par Pierre SÉVIGNY
THETFORD-MINES - Tous les membres du département de psychiatrie de l'Hôpital général de la région de l'Amiante ont la ferme intention de remettre leur démission le 1er mars 1987, si entre temps le gouvernement du Québec n'a pas répondu positivement en partie ou en totalité à la demande inhérente au projet de restructuration de ce département.

Voilà l'ultimatum que ces derniers ont lancé aux instances politiques dans le but de démontrer leur vif mécontentement au regard de la situation inacceptable qui prévaut actuellement au centre hospitalier régional.

Trattement injuste

"Nous sommes le seul département de psychiatrie régional à ne pas posséder de services externes et de ressources alternatives spécialisées." L'équipe est d'avis qu'elle est traitée injustement par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et elle n'est plus disposée à attendre.

les membres du département ont précisé que, depuis deux ans, ils avaient investi énormément de temps et d'énergie dans la préparation d'un projet d'expansion et ce, afin d'assurer à la population les services et les traitements qu'elle réclame et auxquels elle a droit.

Le projet a franchi les premières étapes mais, une fois parvenu aux instances supérieures, il a été relégué aux oubliettes ou tout simplement remis aux calendes grecques. Or, ce dossier a déjà été jugé prioritaire et même approuvé, depuis 1985, par la Commission régionale sur la santé mentale et par les hautes instances du Conseil régional de la santé et des services sociaux de Québec.

Mais, la goutte qui a fait déborder le vase est survenue récemment lorsque les membres du département ont appris que les budgets du MSSS, affectés à ces projets spécifiques, avaient été annulés.

Ressources actuelles

Inadéquates

Soutenant avoir fait preuve d'une grande tolérance et patience, ces derniers affirment maintenant qu'ils ont été lurrés. Ils ne l'acceptent pas du fait, disent-ils, que les ressources actuelles du département psychiatrique sont totalement inadéquates pour rencontrer les demandes.

Présentement, l'équipe médicale du département psychiatrique de l'hôpital régional regroupe trois omnipraticiens qui sont sous la responsabilité d'un psychiatre. Or, ce spécialiste ne consacre que 40 pour cent de son temps au centre hospi-

talier régional. Pourtant, la norme provinciale reconnaît un psychiatre par tranche de 7,500 personnes, ce qui signifie que la région devrait compter sur les services de 8 à 9 psychiatres.

D'autant plus que, depuis un an, le taux occupationnel du département se maintient à 115 pour cent. En 1985, 230 patients ont été soignés en psychiatrie dont 118 en réadmission. Or, le taux d'admissibilité croît de 20 à 25 pour cent par année, depuis 1984.

Les membres du département ont donc décidé d'alerter l'opinion publique face à l'inertie gouvernementale. Et, si leurs demandes ne sont pas acceptées prochainement, ils entendent mettre graduellement leur menace de fermeture à exécution. Ainsi, à compter de février prochain, ils ont prévu l'arrêt du système de garde en psychiatrie et le blocage de toute nouvelle admission, l'arrêt du suivi des patients déjà hospitalisés en leur signifiant leur congédiement et leur démission le 1er mars 1987.

A Victoriaville

Les propriétaires de maisons paieront 10% plus de taxes en 1987

par Maurice CLOUTIER

VICTORIAVILLE - L'ensemble des contribuables versera 1,507,021 \$ (17,2%) de plus en taxes diverses en 1987 dans les coffres de la Ville de Victoriaville. La hausse moyenne du compte de taxes pour une résidence est cependant de l'ordre de 10 pour cent.

Voilà les deux principales conséquences des prévisions budgétaires 1987 de 14,260,000 \$ qu'ont adopté hier soir les élus municipaux, devant une poignée de contribuables. L'augmentation du fardeau fiscal était toutefois prévue depuis plusieurs mois, après le gel des taxes pendant quatre ans.

Les prévisions n'augmentent que de 919,000 \$ (6,8%), par rapport à celles de 13,341,000 \$ de 1986. Si la hausse globale des revenus ne dépasse pas 919,000 \$, malgré la ponction effectuée sur le porte-feuille des contribuables, la chute de 663,185 \$, de 1,368,198 \$ en 1986 à 705,013 \$ en 1987, du montant

ment, l'évaluation d'une résidence moyenne a bondi de 31 pour cent. Mais chaque cas en est un d'espace. Et, l'évaluation d'une résidence a un effet direct sur le compte de taxes.

Autre point qui brouille les cartes et complique les comparaisons ou les projections, les élus ont révisé la politique de taxation. Le nouveau rôle d'évaluation laisse voir des pourcentages d'augmentation de 27,9% dans le secteur résidentiel, 8,8% dans le secteur industriel et 11,6% dans le secteur commercial.

"Cet écart entre les pourcentages d'augmentation suivant le type de propriété crée un problème très particulier puisque, si aucun correctif n'est apporté au niveau de la taxation, il transférerait une partie du fardeau fiscal du commerce et de l'industrie vers le résidentiel", a expliqué le maire.

En contre-partie, la taxe d'affaires a donc été relevée de 7 à 11 pour cent. Toujours pour tenir compte du nouveau rôle d'évaluation et des besoins financiers de la Ville, le taux de la taxe foncière a été diminué de 1,89 \$ du 100 \$ d'évaluation en 1986 à 1,58 \$ en 1987. Des augmentations sont toutefois enregistrées pour la taxe foncière spéciale, de 0,15 \$ à 0,17 \$, pour l'eau et les égouts, de 120 \$ à 165 \$, et pour les déchets, de 48,50 \$ à 65 \$.

De l'avis du maire St-Pierre, "le rattrapage est effectué maintenant". Il a repoussé l'argument voulant que les contribuables subissent les contre-coups d'un budget électoraliste en 1986, l'année où le conseil terminait son mandat.

L'augmentation de 919,000 \$ des dépenses est principalement attribuable à un bond de 349,178 \$ des frais de financement.

La bible

Hier soir, le maire St-Pierre a prononcé un discours sur les visées du conseil municipal pour les quatre prochaines années. Trois priorités s'y dégagent: l'amélioration de la qualité de vie, la hausse de la promotion économique et touristique et la révision des modes de gestion.

Au passage, il a traité de la création d'un programme de stimulation de la construction et de la hausse du salaire des élus en 1987.



Denis St-Pierre

approprié de la réserve générale en est la grande responsable.

Car, les revenus de taxes grimpent de 1,507,021 \$, de 8,715,950 \$ en 1986 à 10,222,971 \$ en 1987. Les principales hausses sont de 302,030 \$ pour la taxe foncière, 197,000 \$ pour les répartitions générales, 314,400 \$ pour l'eau, 157,200 \$ pour les égouts, 161,650 \$ pour les ordures et 346,200 \$ pour la taxe d'affaires. La taxe d'affaires n'affecte qu'une partie des contribuables.

Non sans se laisser tirer l'oreille, le maire Denis St-Pierre a finalement indiqué hier soir que la hausse moyenne des taxes pour une résidence est de l'ordre 10%. Ce pourcentage n'est toutefois qu'une moyenne arbitraire. Le compte de taxes peut diminuer dans certains cas et bondir de 25% dans d'autres.

Cette situation découle du dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation à l'automne. Globale-

Hausse des taux de la Compagnie de téléphone de Warwick

L'ACEF propose un maximum de 23%

par Maurice CLOUTIER

WARWICK - Aucune raison ne justifie une hausse supérieure à 23 pour cent des taux du service de base de la Compagnie de téléphone de Warwick.

L'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de Victoriaville défendra cette position aujourd'hui lors d'une audience publique de la Régie des services publics du Québec à la Salle du canton, à Warwick, à compter de 10h30.

L'audience publique porte sur

une requête de la Compagnie de téléphone de Warwick, afin d'augmenter de près de 60 pour cent les taux du service de base. L'inflation et les investissements projetés sont avancés, pour expliquer le pourcentage exigé.

Or, une pareille majoration a soulevé l'opposition de nombreux groupes, citoyens et corporations

du territoire desservi. Warwick, Ste-Elizabeth-de-Warwick, St-Albert-de-Warwick, Kingsey-Falls et St-Valère.

Hier, un permanent de l'ACEF, M. Henri-Paul Labonté, a expliqué que leur taux de 23 pour cent est l'équivalent de la hausse du coût de la vie, depuis la dernière augmentation en 1981.

Pour convaincre les commissaires de la Régie, il plaidera aussi que ce pourcentage est largement suffisant pour procurer à l'entreprise de Warwick un taux de rendement intéressant et les fonds néces-

saires à des immobilisations.

Les récents remboursements demandés à Bell et Québec-Téléphone seront aussi cités comme des exemples à ne pas répéter à Warwick. Pour un, M. Labonté est agréablement surpris de la réaction massive des abonnés.

La majorité des groupes et des abonnés, d'après lui, réclamera une augmentation semblable à celle de l'ACEF. "Les gens, a-t-il poursuivi, sont conscients qu'ils n'ont subi aucune hausse depuis 1981 et sont prêts à accepter une hausse raisonnable".

Retour au travail au Supermarché Breton malgré d'importants reculs

VICTORIAVILLE (MC) - Après un mois de lock-out, les 37 syndi-

qués du Supermarché Charles Breton, boulevard Bois-Francis à Victo-

riaville, ont repris le travail en fin de semaine, mais au prix de plusieurs concessions.

Les plus récentes offres du supermarché, affilié à Provigo, ont finalement été acceptées dans une proportion de 76 pour cent. La réouverture est prévue pour demain matin.

Hier, le négociateur syndical des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), local 504, Me Daniel Champagne, a admis que seuls quelques adoucissements des coupures initiales exigées par l'employeur ont été arrachés.

Le nouveau contrat de travail, de trois ans, prévoit notamment une augmentation de 37 à 40 heures de la semaine de travail des employés réguliers, sans aucune compensation financière, le gel des salaires pour les employés réguliers, l'abolition du fonds de pension et la diminution de 75 à 50 pour cent de la contribution de l'employeur au régime d'assurance-groupe.

En outre, le salaire des caissières à temps partiel tombe de 11,96 \$ à 8,50 \$ l'heure. Des coupures sont aussi effectuées au chapitre des vacances.

Me Champagne a souligné que personne n'est retourné au travail en chantant. "Plutôt que de demeurer en lock-out encore longtemps et de risquer de perdre leur emploi, les syndiqués ont décidé d'accepter les offres", a-t-il expliqué.

Bien qu'importantes, certaines coupures sont moindres que celles qui ont été réalisées à d'autres endroits, a-t-il ajouté.

L'employeur, M. Charles Breton, a toujours motivé les coupures par la nécessité de rentabiliser les opérations. A cet effet, des immobilisations sont projetées après les Fêtes.

"Les gens, au dire de M. Breton, ont compris l'importance d'avoir un emploi et de sauver l'entreprise".

Huit candidats toujours en lice pour la direction générale du Centre hospitalier des Bois-Francis

VICTORIAVILLE (MC) - Huit candidats sont toujours en lice, pour le poste de directeur général du Centre hospitalier des Bois-Francis (CHBF), à la suite du processus de pré-sélection.

C'est ce qu'a indiqué hier la présidente du comité de pré-sélection et présidente du conseil d'administration de l'établissement, Mme Louise Ricard.

Elle a ajouté que des employés-cadre de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska et du CHBF figurent parmi les huit candidatures retenues. La sélection finale aura lieu les 17 et 18 janvier.

Le conseil d'administration devra ensuite approuver le choix.

Puis, l'heureux élu aura une période de 60 jours pour quitter son présent emploi et chauffer les souliers de directeur général du CHBF. Le prochain directeur pourrait donc être en fonction seulement à la fin du mois de mars 1987.

Or, les administrateurs ont toujours voulu que le prochain directeur soit en poste, avant de se pencher sur le dossier d'un éventuel rapprochement administratif avec l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

1,200 jouets reconditionnés par cinq détenus pour les enfants défavorisés

DRUMMONDVILLE (RJ) - Cinq détenus de l'Établissement Drummond ont fait leur large part afin d'apporter un peu de joie et de bonheur à Noël à plusieurs enfants défavorisés de la région en réparant et reconditionnant 1,200 jouets.

C'est la deuxième année que des détenus du pénitencier local s'impliquent dans ce projet humanitaire en collaboration avec le Carrefour d'entraide Drummond, le mouvement de la préparation à la retraite et les comités de bienfaisance des paroisses.

Les détenus Gaston Martel, Michel Comeau, Noël Lacelle, Pierre Beupré et Léopold Morin ont totalisé environ 1,000 heures de travail

benévole pour remettre presque à neuf tous ces jouets. Lacelle, Beupré et Morin en étaient à leur deuxième année dans ce projet.

Les 1,200 jouets représentent une augmentation de 30 pour cent sur l'an dernier, alors que 726 avaient été réparés et redistribués aux enfants défavorisés.

C'est le Carrefour d'entraide Drummond qui a procédé à la cueillette des jouets qui, une fois réparés, ont été emballés par le mouvement de la préparation à la retraite. La redistribution aux enfants défavorisés sera faite par le comité de bienfaisance des paroisses.

Deux danseuses plaignent coupable

DRUMMONDVILLE (RJ) - Comparissant hier matin devant le juge Roch LeFrançois de la Cour des Sessions de la Paix, deux danseuses ont été condamnées chacune à une amende de 100 \$ après avoir plaidé coupable à l'accusation de s'être trouvées dans une maison de débauche, à la suite d'une descente au Bar La Bastille, survenue en fin de soirée jeudi dernier.

Pendant ce temps, les sept autres personnes impliquées dans cet-

te affaire ont été citées pour procès en février prochain. Ce sont le propriétaire du bar, un barmaid, le portier et quatre autres danseuses. Elles sont accusées d'avoir tenu une maison de débauche à l'encontre de l'article 193 du code criminel.

Quant aux clients qui se trouvaient sur place au moment de la descente, aucune accusation n'a été portée contre eux.

...en bref

Centre du Québec

• Reportée à la présidence

DRUMMONDVILLE - Mme Denise Picotin a été reportée à la présidence de la Commission scolaire régionale St-François pour un cinquième mandat consécutif. Elle est

assistée au comité exécutif de MM. Viateur Deschênes, Jean-Pierre Vallée, Bernard Moreau et de Mmes Desneiges Pélouin, Jeanne Lafrenière et Gisèle Ménard-Grisé.

• Avis de motion

Le Cegep de Drummondville étudiera à son assemblée de février un nouveau règlement relatif aux conditions particulières d'admission des étudiants des sciences de la na-

ture. Un avis de motion a été déposé à cet effet à la plus récente assemblée générale du conseil d'administration.

• Terrains industriels

La ville de Drummondville vient de vendre deux terrains industriels dans le parc régional. Le premier est destiné à la compagnie Armotec qui y construira de nouveaux locaux

plus grands et le deuxième, à une compagnie qui sera formée par M. Maurice Bahl, à l'angle Sigouin et Lemire.

• Fermeture de bureaux

DRUMMONDVILLE - Les bureaux de l'Atelier du logement communautaire des Bois-Francis se-

ront fermés du 20 décembre au 5 janvier 1987.

• Exposition photographique

La galerie Jeun'art, sise au 545 rue des Ecoles à Drummondville, présente jusqu'au 21 janvier la première exposition solo du photographe local Louis Montplaisir. D'inspiration romantique, les onze photographies miniatures et 2 grands for-

mats que l'artiste nous propose, forment une séquence de grande cohésion. D'un rendu proche de celui de la peinture, ces photographies s'y apparentent par le procédé et l'intention.

• Permis de stationnement

Les permis de stationnement annuel valide pour tous les parcs de stationnement de la municipalité de Drummondville est maintenant en vente à l'Hôtel de ville au coût de 70 \$. A noter que le règlement con-

cernant l'interdiction de stationnement, soit pour le déneigement et autres travaux publics, prévaut sur le permis. Le permis est également disponible sur une base mensuelle au coût de 7 \$ par mois.

Bois-Francis

• 70 personnes reconduites

VICTORIAVILLE - Les équipes de bénévoles de l'Opération Nez Rouge dans la région des Bois-Francis ont reçu 21 appels et reconduit 70 personnes à leur domicile au cours du premier week-end d'activité.

Le nombre peut sembler minime. Mais chaque conducteur en état d'ébriété qui bénéficie d'une escorte est une bombe de moins sur les routes. Les équipes Nez Rouge sont au poste de 18h00 à 3h00 dans la nuit jusqu'au 23 décembre. Composez le 758-6011.

• Recettes de 10,848 \$

VICTORIAVILLE - Le Téléradiothéon de l'Espoir, organisé pour venir en aide aux familles démunies de la région de Plessisville, a permis de recueillir 10,848 \$ en fin

de semaine, sans compter les dons d'appareils électriques et de nourriture. Les organisateurs sont pleinement satisfaits.

Hausse de taxes de 7% à Rock-Island..

ROCK-ISLAND (MD) - Comme prévu, les taxes municipales à Rock-Island augmenteront de 7 pour cent pour l'année 1987. Le taux de taxe foncière passe de 2,15 \$ à 2,30 \$ du 100 dollars d'évaluation. Par ailleurs, la taxe annuelle pour l'enlèvement des ordures fait un bond de 50 \$ à 52 \$ par propriétaire. Voici la ventilation des revenus pour l'année prochaine:

- taxe foncière: 218,435 \$; - taxe pour l'enlèvement des ordures: 21,872 \$; - paiements tenant lieu de taxe du gouvernement provincial: 83,781 \$; - du fédéral: 35,038 \$; - services municipaux rendus à d'autres organismes: 48,000 \$; - autres services: 8,800 \$; - recettes de sources locales: 6,250 \$; - péroration: 15,043 \$; - transferts conditionnels: 15,432 \$.

On anticipe dépenser en 1987 l'argent des contribuables de la façon suivante: 66,442 \$ pour l'administration générale; 45,426 \$ pour la sécurité publique incluant une provision pour la Sûreté municipale; 89,625 \$ pour la voirie; 94,132 \$ pour l'hygiène du milieu; 19,328 \$ pour l'urbanisme et la mise en valeur du territoire; 7,711 \$ pour les loisirs et la culture; 78,376 \$ pour payer les dettes, intérêts et obligations; 47,467 \$ pour des immobilisations.

Selon le conseiller Albert Parent, membre du comité des finances, le conseil entend se munir au cours des prochaines années d'un surplus budgétaire substantiel, afin d'éliminer des emprunts et diminuer ainsi le fardeau des intérêts. Pour l'année 1987, la Ville devra verser 65,000 \$ en frais de financement, remboursement et intérêts sur des obligations.



Jean-Louis Dupont

...et de 4% à Stanstead-Est

STANSTEAD (MD) - Les taxes municipales augmenteront de 4 pour cent dans la municipalité de Stanstead-Est, en 1987.

Le taux qui était de 0,48 \$ du 100 \$ d'évaluation passera à 0,50 \$. L'évaluation foncière totale dépasse les 15 millions \$ à Stanstead-Est.

Par ailleurs, le tarif pour l'enlèvement des ordures passera de 49 \$ par année à 51 \$ pour les résidents permanents et de 25 \$ à 27 \$ pour les résidents saisonniers.

Le budget sera de 209,339 \$ en 1987.

Pour l'an prochain, la municipalité anticipe des revenus provenant des sources suivantes: - taxes foncières 75,025 \$; - taxe des vidanges 13,803 \$; - compensation tenant lieu de taxes: 9,940 \$; - revenus provenant de sources lo-

cales: 20,912 \$, incluant une affectation de surplus de 14,912 \$; - revenus de transferts, soit les subventions pour chemins d'hiver, les loisirs et les chemins d'été: 89,659 \$.

Dépenses

Les dépenses se répartissent comme suit selon le budget 1987: - l'administration générale: 38,582 \$; - sécurité publique (la protection contre les incendies): 8,150 \$; - dépenses pour l'enlèvement de la neige et l'entretien de chemins d'été: 98,400 \$; - enlèvement des ordures: 13,803 \$; - loisirs et culture: 3,800 \$; - dépense en immobilisation pour l'Hôtel de ville: 40,000 \$; - quote-part à la Municipalité régionale de comté: 6,604 \$.

la tribune arts et divertissements

"Gamin ou les enfants qui dérangent"

Témoignage exceptionnel sur la situation des enfants à Bogota

Une critique de Pierre ROY

Le film franco-colombien de **Ciro Duran Gamin ou les enfants qui dérangent** a été tourné en 1977. Pourtant, il arrive à nous cette année seulement, il vient d'être découvert par un distributeur, ce qui ne l'a pas empêché de mériter, depuis sa sortie, quelques prix dont une mention d'honneur au Festival des films du monde de Montréal et le Grand prix des journalistes colombiens.

Et s'il date déjà de presque dix ans, le film de Duran reste d'une actualité criante dans le témoignage exceptionnel qu'il nous offre de la situation des enfants de Bogota, la capitale colombienne.

Des enfants qui ont quitté la cellule familiale devenue incapable de subvenir à leurs besoins et qui se regroupent en "galada" (sorte de bande) pour mieux résister: jeunes, ils mendient, volent et trouvent pour seul abri un morceau de carton dont ils se couvrent pour passer la nuit sur un coin de trottoir.

Plus vieux, ils ont appris à crocheter les serrures, se forment en chiffonniers, volent des essuie-glace, des radios cassettes et même des pneus, dorment en bande sur un trottoir en plein trafic, se droguent en aspirant les vapeurs d'essence ou, plus "simplement", se prostituent.

Dans cette bataille pour la sur-



Les enfants bogotiens viennent en bande, pour survivre, et se partagent les maigres restes qu'ils réussissent à trouver ou à voler.

A la veille de voir s'ouvrir l'année internationale des sans-abri, en 1987, et de ce fait, de voir l'opinion publique alertée massivement sur la misère vécue par des millions d'enfants des nombreuses villes surtout du Tiers-Monde — le rapport annuel de l'Unicef publié la semaine dernière à Genève évalue à 280.000 le nombre d'enfants du Tiers-Monde qui meurent chaque semaine des suites d'infections et de malnutrition — cette présentation organisée ce soir et jusqu'à jeudi, conjointement par la Maison du cinéma et le Carrefour de solidarité internationale dans le cadre de sa campagne pour la Journée internationale des droits de la personne, ne pouvait être plus pertinente.

Un document-vérité choc

Un document-vérité choc qui, en reconstituant le quotidien de quelques bandes d'enfants colombiens, nous aide à situer les conditions dans lesquelles ceux-ci vivent.

vie, ils s'imposent comme de véritables maîtres, devenant en quelques sortes des princes de la misère pour qui toutes les ruses sont bonnes, pourvu qu'elles permettent de gagner, jour après jour, cette lutte quotidienne.

L'intérêt particulier de ce premier film de **Ciro Duran**, autrefois metteur en scène de théâtre et qui a surtout réalisé des courts métrages et des films publicitaires, est qu'il n'est ni un film de dénonciation, ni un film de revendication. Il présente simplement une situation qui, sans autre enrobage aucun, possède tous les éléments pour faire dresser les cheveux sur la tête.

Et, fait peut-être le plus étonnant en même temps que le plus bouleversant, la misère semble être à ce point inscrite dans les moeurs des bogotiens que l'indifférence la plus totale de la population accompagne les habitudes de vie de ces enfants, à moins que l'on ne soit une de leurs victimes qui se fait piquer son sac à main ou sa portion de poulet.

Gamin ou les enfants qui dérangent, qui nous dérangent, s'impose comme un film qui sait interpeller efficacement!

Les femmes d'Aristide Gagnon ont un petit quelque chose d'universel

Un commentaire de Rachel LUSSIER

Elles ont des noms de muses les femmes d'Aristide Gagnon.

femmes sans âge, issues de toutes les époques et qui semblent posséder tous les tempéraments.

Multidisciplinaire

Les collectionneurs connaissent bien Aristide Gagnon.

Qui comme peintre, qui comme verrier ou comme sculpteur, discipline à laquelle il s'adonne depuis 1970, après des études à l'École des Beaux-Arts de Québec et quelques 27 années de peinture.

Si les regards sont parfois flous, jamais ils ne sont insignifiants. Alexandra, Clémence, Fleur-Ange, Elisabeth et les autres laissent place à l'imaginaire et à l'inspiration du spectateur. Pourtant on sent chez toutes des personnalités bien définies, comme si le peintre s'était amusé à donner à chacune six ou sept vies parallèles.

37 pièces au total, dont une douzaine de petits formats, exposées jusqu'à dimanche à la Galerie Canard de bois de la rue Alexandre.

De loin, les moyens et grands formats avantagent l'oeuvre de monsieur Gagnon.

Quelques natures mortes, le thème de la musique et surtout ces

On lui doit entre autres, dans le domaine de la sculpture monumentale, la fontaine qui orne l'îlot du Carrefour Hochelaga à Ste-Foy. On peut aussi admirer une ses oeuvres trois dimensions à l'Assemblée nationale.

Il conçoit, sculpte et exécute également statuettes, rondes-bosses et médailles. Les médailles frappées à

l'occasion de Québec 1984 sont si légères Aristide Gagnon.

Il a réalisé plus de 25 expositions solo et figure dans plusieurs Musées canadiens.

Comme verrier, Aristide Gagnon a exécuté plusieurs vitraux d'importance au Québec, entre autres à l'Oratoire St-Joseph de Montréal, d'après des cartons de Marius Plamondon.

Oeuvres récentes

L'exposition en cours regroupe essentiellement des peintures.

A quatre exceptions près, - des acryliques réalisées en 1976 tirées de sa collection personnelle et qui permettent au visiteur de suivre un cheminement remarquable tant dans l'approche que dans l'effet qu'apporte la technique utilisée, - il s'agit de créations récentes.

Entre l'abstraction et le figuratif, large palette de couleurs, monsieur Gagnon a de quoi toucher la corde sensible des amateurs d'expressionnisme.

Etrangement, la technique qu'il utilise actuellement est peu explorée au Québec.

Aristide Gagnon travaille à partir de cire d'abeille, art plusieurs fois millénaire qui possède, entre autres, de grandes qualités de résistance, tant en ce qui a trait à la chaleur qu'à la lumière.

Le peintre-sculpteur, originaire de la vallée de la Matépédia et qui a pris racine dans la région de Québec est de ceux qui peuvent jouer à l'infini des variations sur un même thème sans pour autant laisser se perdre l'émotion.

Décidément, les femmes d'Aristide Gagnon parlent. Elles ont un petit quelque chose d'universel.

On s'attache à l'une ou à l'autre. Selon que l'on préfère se laisser bercer par les expressions ou par les mouvements, place est la plupart du temps laissée à l'approfondissement.

Dans plusieurs cas, le genre d'oeuvre suffisamment fortes pour qu'on ne s'en lasse pas.



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

"Fleur-Ange", une des très belles oeuvres de la présente exposition du peintre-sculpteur Aristide Gagnon. 37 pièces au total, dont une douzaine de petits formats, sont exposées jusqu'à dimanche à la Galerie Canard de bois de la rue Alexandre. De loin, les moyens et grands formats avantagent l'oeuvre de M. Gagnon.

ANTARCTICA
musique par Koryoshi Kurahara
avec la collaboration de ROBERT HOSSEIN
musique originale de VANCELLI
cinéma de paris
HORAIRES: Lun. au Sam.: 7:00 - 9:15 Dim.: 1:00 - 3:15 - 5:15 - 7:15 - 9:15
377 rue King SHERBROOKE 568 7628

FEATURING THE MUSIC OF
OZZY OSBOURNE
HONEYMOON SUITE
BONNIE TYLER
TIM FEEHAN
DOLBY STEREO
HE'S NOT FROM AROUND HERE
52 PICK UP
HORAIRES: Lun. au Sam.: 7:00 - 9:15 Dim.: 1:00 - 3:15 - 5:15 - 7:15 - 9:15
CINÉMA CAPITOL 565-0111 59 KING est Sherbrooke

BELVEDERE 1
Tél.: 562-3969
MERVEILLEUX
MERCREDI SPECIAL \$2.75 7h30
BACH
2e FILM 9h15
HOMME PARI LES LIONS
MOINS DE 14 ANS: \$2.75
ETUDIANTS: \$4.25
Pour réservations groupes, collèges, écoles, téléphonez au Belvédère aux heures d'ouvertures.
Laissez-passer non acceptés.
BELVEDERE 2
Tél.: 562-3969 14 ANS
LE DECLIN DE L'EMPIRE AMERICAIN
7h30

LA MAISON DU CINÉMA MARDI 2e
Du 16 au 18 décembre
7h00 LES TROIS COURONNES DU MATELOT
7h15 JONATHAN LIVINGSTON, LE GOELAND (G)
9h00 RAN (VERSION FRANCAISE (G))
9h15 GAMIN
61, rue King ouest, Sherbrooke, QC J1H 1P1, 566-8782

CABLOSELECTEUR
avec volume, programmation de l'heure et de vos canaux favoris.
Rég. \$749.95
SPECIAL 129.95
SERVICE GARANTI DE 1 AN
REMS A NEUF
avec \$34.95 sans \$69.95
Réparation, vente, échange
Jerrold - Philips
OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H A 5H
JEUDI DE 9H A 9H
CABLO SERVICE DL inc.
135 ALEXANDRE - SHERBROOKE
569-6273

Walt Disney, 20 ans après Une gloire toujours aussi universelle... que lucrative

WASHINGTON (AFP) — "Je présume que je suis un optimiste. Peut-être sais-je aussi m'étonner encore des merveilles du monde", avançait Walt Disney pour expliquer son immense succès. Une gloire, qui, 20 ans après sa mort, le 16 décembre 1966, est toujours aussi universelle que lucrative.



Walt Disney

Si Mickey, Pluto, Donald et Dingo ne sont plus les vedettes incontestées des bandes dessinées, ils remplissent encore les salles de cinéma et, surtout, accueillent des millions de visiteurs dans de gigantesques parcs d'attractions, palais du fabuleux empire posthume du "marchand de rêves".

Au début, les palais n'existaient que dans l'imagination de Walt Elias Disney, dont la table à dessins servait de refuge aux rats. Mais c'est sur une souris que ce jeune homme de Chicago allait bâtir son empire. "J'entendis gratter contre la fenêtre. C'était une petite souris qui ne pouvait pas sortir. Je me suis mis à apprivoiser ces animaux et découverts qu'ils avaient tous une personnalité différente". C'était en 1928, date de naissance de Mickey Mouse.

Elle était plutôt laide cette souris, malgré ses gants blancs et sa culotte rouge. Elle devint pourtant la super-star de dizaines de "cartoons" et de millions de journaux, une silhouette dont une multitude d'objets divers perpétuent la légende dans le monde entier.

Walt Disney venait de poser les fondations de son royaume magique, après des débuts difficiles qui l'avaient vu être successivement marchand de pommes, vendeur de journaux ou ambulancier en France pendant la Première Guerre mondiale (déjà il dessinait sur les ambulances).
"J'ai parfois tenté de comprendre pourquoi Mickey était si populaire, racontait son créateur. C'est un petit gars sympathique qui n'a jamais fait de mal à personne. Il est si simple, si facile à cerner que l'on ne peut s'empêcher de l'aimer".
Suivrent une kyrielle d'animaux

plus "humains" les uns que les autres, canards, cerfs, ours, loups, sans oublier les trois petits cochons.

Devenu le champion incontesté au box-office du cartoon, il se lança dans les longs métrages, et la télévision et le cinéma popularisèrent Blanche Neige et les sept nains, Cendrillon, Peter Pan, Zorro et Pinocchio. Les studios de Burbank, en Californie, ne cessèrent de s'agrandir et le "maître" abandonna le dessin pour une administration autoritaire, laissant quelques-uns de ses 3.000 collaborateurs comme Ubbe Iwerks créer les personnages.

A la mort de Walt Disney, sa compagnie "pesait" plus de \$110 millions. Ce n'était pourtant rien comparé à sa puissance actuelle. La Walt Disney Company, c'est aujourd'hui 28.000 employés, plus de \$2.5 milliards de chiffre d'affaires annuel, \$247 millions de bénéfices nets (1985), des studios de cinéma, une chaîne de télévision par câble, des centaines de produits au label Disney, et surtout trois parcs d'attractions.

LA MAISON DU CINÉMA
en collaboration avec
Carrefour de Solidarité Internationale
présente
"GAMIN"
Un film de **Ciro Duran**
"Un document saisissant sur la vie des enfants et des adolescents dans une grande ville du Tiers-Monde..." (La saison cinématographique)
Du 16 au 18 décembre, 21h15
61, rue King ouest, Sherbrooke, QC J1H 1P1, 566-8782

CINÉMAS CARREFOUR DE L'ESTRIE
3050, boul. Portland, Sherbrooke
565-0366
CINÉ-MARDI \$3.00 CINÉ-MARDI
"Crocodile DUNDEE"
Un peu de lui existe en chacun de nous.
VERSION FRANCAISE
CINÉMA 1 7.00 9.00
the Color of Money
CINÉMA 2 V.O. ANGLAISE 7.20 - 9.30
THE GOLDEN CHILD
V.O. ANGLAISE
EDDIE MURPHY IS BACK IN ACTION.
7.15 - 9.15
Aucun laisser passer accepté.
CINÉMA 3

Budget alloué à la culture

Une coalition rappelle sa promesse au gouvernement

MONTREAL (PC) — Une coalition de 48 associations et organismes voués à la création artistique et sa diffusion a rappelé hier au gouvernement Bourassa sa promesse électorale voulant que les sommes consacrées à la culture soient portées à un pour cent du budget total de l'Etat.

Or pour le présent 193 millions, soit seulement trois quarts de ce que le ministère des Affaires culturelles dispose de

l'actrice Catherine Bégin, porte-parole de la coalition dont une centaine de représentants étaient réunis à la Place des Arts.

Mme Bégin a cité un document de novembre 1985 du Parti libéral du Québec, affirmant que "le prochain gouvernement libéral s'en-

gage à allouer, au cours de son premier mandat, un pour cent de son budget total à la culture et ce sans jouer sur les mots, sans faire de pirouettes similaires à celles du gouvernement sortant".

Au lieu d'augmentation, la coalition constate plutôt que le budget du MAC a été amputé de 12 millions depuis l'an dernier et s'inquiète de "rumours" de transfert de responsabilités au secteur privé et aux municipalités.

Les créateurs et diffuseurs coalisés demandent par ailleurs à rencontrer le ministre Lise Bacon (de préférence le vendredi 23 janvier) pour s'enquérir des véritables inten-

tions du gouvernement quant à la culture.

Moyens de pression

"Au cas où nous n'obtiendrions pas satisfaction, soit que la rencontre est refusée ou bien que les réponses de Mme Bacon sont trop évasives, nous aurons recours à des moyens... plus pressants", a affirmé Mme Bégin.

Appelée à en préciser la nature, la comédienne (responsable notamment de l'Association des anciens du Conservatoire et du Conseil québécois du théâtre) a répondu: "Vous nous permettez

de garder nos petits 'punches'."

Catherine Bégin a fait état de "rumours de coupures supplémentaires, peut-être \$15 millions... Enfin ce genre de chose, c'est assez affolant."

Pour souligner que la coalition ne manifestera pas dans la rue pour défendre cette cause, le dramaturge Michel Garneau a expliqué: "C'est vrai que nous sommes polis mais nous serons aussi très fermes."

"Quant à la rue, dit-il, j'ai déjà beaucoup donné à ce chapitre. Le mode histrionique (histrion signifie bouffon, acteur de farces grossières) ne nous sied pas. Nous ne recourrons pas au brouhaha."

François Arcand, coordonnateur de Rideau (Réseau indépendant de diffuseurs d'événements artistiques unis), craint que le transfert de compétence aux municipalités affecte les bibliothèques et salles de spectacles.

La situation serait pire si d'autres coupures survenaient avant un éventuel transfert, les villes s'appuyant alors sur un fait accompli pour n'apporter qu'une aide réduite à ces organismes ou institutions.

La coalition regroupe plusieurs organismes connus du public dont l'Union des artistes, la

Conférence des conseillers régionaux de la culture du Québec, le Centre d'essai des auteurs dramatiques, la Société des auteurs, re-

chercheurs, documentalistes et compositeurs, l'Association des éditeurs canadiens, la

Guides des musiciens de Montréal, etc.

564-0999 = LES PETITES ANNONCES DE LA TRIBUNE
564-0999 = LES PETITES ANNONCES

BIJOUX EN OR
10 KT — 14 KT — 18 KT
Bracelet — chaîne — boucles d'oreilles
Ronald Fortier Inc.
GEMMOLOGISTE
43 nord, rue Wellington

Les critiques new-yorkais décernent le titre de meilleur film étranger au Déclin de l'empire américain

NEW YORK (AFP) — Le cercle des critiques new-yorkais a choisi lundi Hannah et ses sœurs de Woody Allen comme meilleur film américain de l'année et Le déclin de l'empire américain du Canadien Denys Arcand comme meilleur film étranger.

Les critiques de Los Angeles ont eux aussi estimé, le week-end dernier, que la comédie de Woody Allen méritait le titre de meilleur film 1986. L'avis de ces deux prestigieuses associations de critiques donne parfois une idée de ce que pourrait être la sélection des Oscars qui sera connue le 11 février prochain.

Les critiques new-yorkais ont d'autre part nommé meilleure actrice Sissy Spacek pour son rôle dans Crimes of the Heart et meilleur acteur Bob Hoskins pour son interprétation dans Mona Lisa qui lui a déjà valu un prix à Cannes cette année.

Le choix du meilleur film étranger s'est porté après cinq tours de scrutin sur Le déclin de l'empire américain qui a été préféré au film allemanden Men... et à deux films français, Autour de minuit de Bertrand Tavernier et Sans toit, ni loi (Vagabond) d'Agnès Varda.

Un festival de théâtre amateur à Sherbrooke en mai 1987?

VICTORIAVILLE (MC) — L'Association québécoise du théâtre amateur (AQTA) songe à organiser un festival de théâtre amateur à Sherbrooke en mai 1987.

Selon le directeur de l'AQTA, Mario Clément, une décision sera arrêtée au cours des prochaines semaines. D'ici là, M. Clément vérifiera l'enthousiasme du milieu culturel sherbrookoise et des autorités municipales.

Les ressources financières de l'organisme sont minimes. Pour cette raison, il est envisagé de jumeler l'événement au carrefour de formation théâtrale déjà prévu à Sherbrooke pour 1987.

Un festival de théâtre amateur du genre était prévu au printemps 1986 à Victoriaville. Le projet a avorté avec la faillite de l'Association québécoise du jeune théâtre (AQJT).

Néanmoins, Victoriaville peut encore accueillir l'événement, s'il est impossible de le réaliser à Sherbrooke.

Menu artistique

Actuellement et jusqu'au 9 janvier, au Café La Goulée, rue Frontenac à Sherbrooke, exposition des oeuvres de l'artiste peintre Paul Bolduc.

Actuellement, à la Galerie Canard de bois, rue Alexandre à Sherbrooke, exposition de l'artiste-peintre québécois Aristide Gagnon.

Actuellement et jusqu'au 21 décembre, à la Galerie Horace, Suite vénitienne, de Marcel St-Pierre. En salle 2, exposition collective des artistes du Regroupement des artistes des Cantons de l'Est. Petits formats.

Actuellement et jusqu'au 2 janvier, à la Caisse populaire de Lennoxville, rue Queen, exposition des oeuvres à l'huile récentes de Nicole Anne Brochu.

Actuellement et jusqu'à la fin du mois de janvier, à la Banque de Montréal succursale du Carrefour de l'Estrie, l'artiste sherbrookoise Marcel Gingras présente une douzaine de ses encres récentes.

A l'horaire de Câble 11

MARDI 16 DÉCEMBRE '86
17H30: Sport atout (Discussion ouverte sur un sujet d'actualité sportive)
18H00: A communiquer
18H30: La santé d'abord (Divers sujets sont abordés par le Dr Comeau et ses invités)
19H00: Liberté de l'âme (Démystification de la mort, des rêves...)
19H30: Pour vous avec vous (Affaires municipales)
20H00: A l'écoute du 3e âge (Entrevue, discussion, pause musicale)
21H00: Townships magazine (Actualités diverses offertes à la population anglophone)
22H00: Reflets d'art (Chronique, entrevue visant les arts en Estrie)
22H30: Autre monde (Chronique, entrevue, présentation de vidéo portant sur la solidarité internationale)

développement compris

Image 135
Film pour photos couleur super haute résolution image avec développement compris
135-24 poses
2/16⁹⁸

Minolta X-370
Appareil 35mm reflex à position automatique contrôlée au Quartz et lecture en mode manuel possible. Objectif 50mm.
278⁸⁸

Minolta Freedom II
Appareil 35mm à foyer automatique avec exposition programmée, flash à déclenchement automatique, chargement, avance et rebobinage du film motorisés. Accepte les films jusqu'à 1000 ASA.
168⁸⁸

Minolta Freedom I Quartz Date
Appareil 35mm compact avec mise au point pré-réglée, exposition programmée, flash incorporé, chargement, avance et rebobinage du film automatiques. Dos dateur au Quartz qui imprime la date sur vos photos!
118⁸⁸

Il imprime la date

IMBATTABLE VENTE DE NOËL!

BAS PRIX GARANTIS AU CENTRE PHOTO & ELECTRONIQUE

50% DE RABAIS SUR VOS PHOTOS COULEUR

En retirant vos photos couleur à prix ordinaire vous recevez un coupon valant 50% de rabais sur le développement photo de votre prochain film! Procédé C-41 seulement. Film avec développement compris non éligible. Demandez plus de détails.

Nintendo

Ensemble de jeu vidéo de luxe
Incroyables effets graphiques à 52 couleurs avec images réalistes à 3 dimensions! Comprend deux manettes de contrôle et deux jeux Robot et Fusil Zapper Gun compris.

Idéal pour toute la famille. Ensemble complet pour seulement 228⁸⁸

Avec Duck Hunt & Gyromite!

Image 35 FF
Appareil 35mm, à mise au point pré-réglée et flash électronique incorporé pour de superbes photos à l'intérieur comme à l'extérieur!
Pas de mise au point à faire!
48⁸⁸

Image 20 F
Appareil de poche format 110 avec exposition et mise au point pré-réglées. Flash électronique incorporé.
18⁸⁸

YAMAHA TVU-40
Clavier électronique qui peut jouer jusqu'à 18 chansons. Tout seul! Comprend un micro et 5 cartouches pré-programmées. Qui s'overdose!
68⁸⁸

Sharp EL-376
Calculatrice solaire avec clavier facile d'emploi. Affichage 8 chiffres, mémoires à 5 clés, pour pourcentage et racine carrée.
8⁸⁸

Sharp EL-344
Calculatrice solaire à conversion métrique avec mémoire, pourcentage et racine carrée. Etui compris.
16⁸⁸

Calculatrices Canon

Canon LC 34
8 chiffres, 1 mémoire avec pourcentage et racine carrée. Pile d'une durée de 2000 hrs. Etui compris.
6⁸⁸

Canon LC 31
8 chiffres, calculatrice solaire à 1 mémoire avec calcul du pourcentage et racine carrée. Ne requiert jamais de piles!
8⁸⁸

Canon LC 52 Solaire
Calculatrice solaire ultra-mince avec mémoire, pourcentage, racine carrée, constante et calcul basique.
17⁸⁸

Canon F-58
Calculatrice avec 47 fonctions statistiques et scientifiques. Affiche 8 chiffres ou Manteiss avec 2 exposantes et opérations d'algebra à 4 niveaux. Etui compris.
22⁸⁸

Canon P-60 D imprimante
Mini-calculatrice de table avec imprimante à 8 chiffres sur papier de 2 1/4. Opérations d'algebra, interrupteur d'imprimante et touche de pourcentage.
48⁸⁸

Système de son YORX

Yorx M 2501P
Ensemble audio AM/FM stéréo à double cassettes, télécommande sans fil, tourne-disques, système de copie à haute vitesse et égalisateur à 3 fréquences.
TÉLÉCOMMANDE SANS FIL 198⁸⁸

Jumelles tasco

Tasco 2004 ZIP
Jumelles 8x30mm de qualité toutusage avec angle de champ de 39,2 à 1000 verges. Mise au point ZIP ultra rapide, optiques entièrement traitées, oculaires, etui et courroies compris.
44⁸⁸ Rabais \$5

Tasco 2014
Jumelles puissantes 12x50mm avec mise au point ZIP et champ de 26,2 à 1000 verges.
58⁸⁸ Rabais \$20

Tasco 101 ZIP Zoom
9 jumelles dans une! Jumelles zoom 7-15x35mm avec mise au point ZIP et optiques traitées. Etui et courroies compris.
98⁸⁸ Rabais \$30

Miracle Mart
CAMERA & ELECTRONIC CENTRE
SHERBROOKE — PLACE BELVEDERE